

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024





Nous avons souhaité réaliser le premier rapport d'activité annuel du Barreau de Bordeaux qui constituera une photographie des données et actions des 2200 avocats bordelais au titre de l'année 2024.

Le rapport démontre que le Barreau de Bordeaux, 5ème Barreau de France, est un Barreau très dynamique et engagé.

Nous remercions l'ensemble des permanents ordinaires et plus particulièrement Monsieur Mathieu O'Keefe, Secrétaire Général de l'Ordre, pour le très important travail réalisé pour établir ce premier rapport.

Madame le Bâtonnier Caroline LAVEISSIÈRE
et Monsieur le Vice-Bâtonnier Jérôme DELAS

/ Table des matières /

Données démographiques	7
Données comptables	11
Maniement de fonds	17
Compte séquestre bâtonnier	21
Gestion des fonds clients	22
Exercice professionnel	23
Déontologie & Discipline	25
Taxation	25
Sinistralité	26
Désignation et défense du justiciable	28
Aide juridictionnelle	31
Accès au droit	33
CLAJ	36
Formations suivies à l'EDA	38
Communication et événements	39
Conventions signées en 2024	43
Jumelage en cours	44
Un Barreau solidaire	45
Un Barreau connecté	46
Un Barreau dans la cité et à l'international	47

/ Données statistiques /

Évolutions démographiques et mouvements du Tableau du Barreau de Bordeaux, 2021-2024	10
Total des CA en fonction du mode d'exercice et de la date de prestation de serment de l'avocat par tranche, en 2022	11
Nombre d'avocats et moyenne des CA en fonction du mode d'exercice, en 2022	12
CA moyen et médian de l'avocat en fonction de son mode d'exercice en 2022	12
Nombre d'avocats et total des CA en fonction du mode d'exercice, en 2023	13
CA moyen et médian de l'avocat en fonction de son mode d'exercice en 2023	13
Total des CA en fonction du mode d'exercice et de la date de prestation de serment de l'avocat par tranche, en 2022	14
Total des CA déclarés par mode d'exercice et évolution en 2022 et 2023	14
Synthèse des déclarations de chiffres d'affaires du Barreau de Bordeaux, 2022-2023	15
Répartition des CA déclarés du Barreau de Bordeaux en fonction du mode d'exercice, 2022-2023	15
Évolution du CA total du Barreau de Bordeaux entre 2022 et 2023	16
Activité du maniement de fonds pour le Barreau de Bordeaux en 2024	17
Répartition 2023 des opérations de maniement de fonds par nature d'affaire et risque LCB-FT	18
Répartition 2024 des opérations de maniement de fonds par nature d'affaire et risque LCB-FT	19
Évolution et répartition des affaires créées par nature et risque LCB-FT, en 2023-2024	20
Évolution de l'encours moyen mensuel en euro des fonds de tiers sur les deux exercices écoulés, en 2023 et 2024	21
Évolution de l'encours moyen des fonds de tiers sur les deux exercices écoulés, 2023 et 2024	22
Statistiques des admissions dérogatoires et prestations de serment au Barreau de Bordeaux, 2021-2024	23
Structures professionnelles au Barreau de Bordeaux, 2021-2024	24
Bilan des activités disciplinaires et sinistres du Barreau de Bordeaux, 2023-2024	25
Sinistralité : nombre de dossiers par cause, 2022-2024	26
Évolution des encaissements financiers du Barreau de Bordeaux, 2021-2024	27
Évolution des dépenses financières du Barreau de Bordeaux, 2021-2024	27
Réservations Auditions Libres Mineurs 2024 et Désignations Bons CRIC	28
Désignations commission d'office, 2024	29
Répartition des missions aides juridictionnelles réglées par la CARPA, 2019-2024	30
Statistiques missions AJ, 2023-2024	31
Dotations annuelles aide juridictionnelle du Ministère de la Justice (en K€), 2021-2024	32
Consultations juridiques réalisées au Tribunal judiciaire de Bordeaux en 2023 et 2024	33
Consultations juridiques assurées dans les Points Justice et structures décentralisées en 2024	34
Consultations dispensées dans les établissements hospitaliers partenaires en 2023 et 2024	34
Consultations juridiques assurées dans les Maisons de Justice et du Droit (MJD) en 2023 et 2024	34
Consultations réalisées auprès de structures partenaires et acteurs spécialisés en 2023 et 2024	34
Nombre de permanences réalisées en fonction des Instituts en 2024	37
Les 10 formations les plus suivies à l'EDA, 2022-2024	38
Évolution de l'activité sur les réseaux sociaux du Barreau de Bordeaux, 2023-2024	40

2024

Le rapport d'activité du Barreau de Bordeaux est une photographie annuelle des données et actions des 2200 avocats bordelais. Il démontre que le Barreau de Bordeaux est un Barreau uni, innovant, solidaire et engagé.

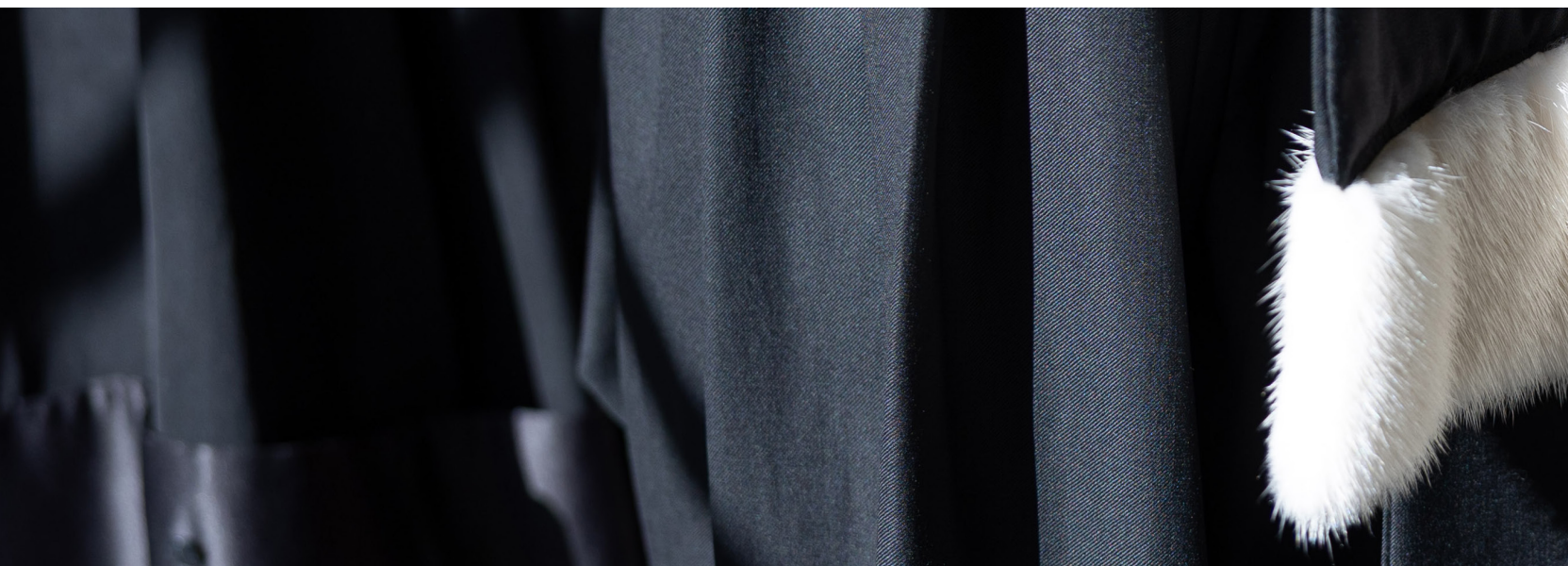
Le Barreau de Bordeaux comptait, au 1^{er} janvier 2025, 2049 avocats actifs. Il en compte au 1^{er} novembre 2025, 2104. L'effectif progresse par rapport à 2023, ce qui témoigne de l'attractivité du Barreau de Bordeaux, 2^{ème} barreau le plus attractif de France.

Sur le plan financier, le chiffre d'affaires total, établi à partir de l'ensemble des déclarations des avocats, est en progression et atteint 274 871 990,06 euros. Cette hausse reflète la dynamique économique de la profession sur le ressort. Le volume global des managements de fonds gérés par la CARPA Bordeaux s'élève à 1,4 milliards d'euros, confirmant le rôle central des organismes techniques de la profession dans la sécurisation des opérations juridiques.

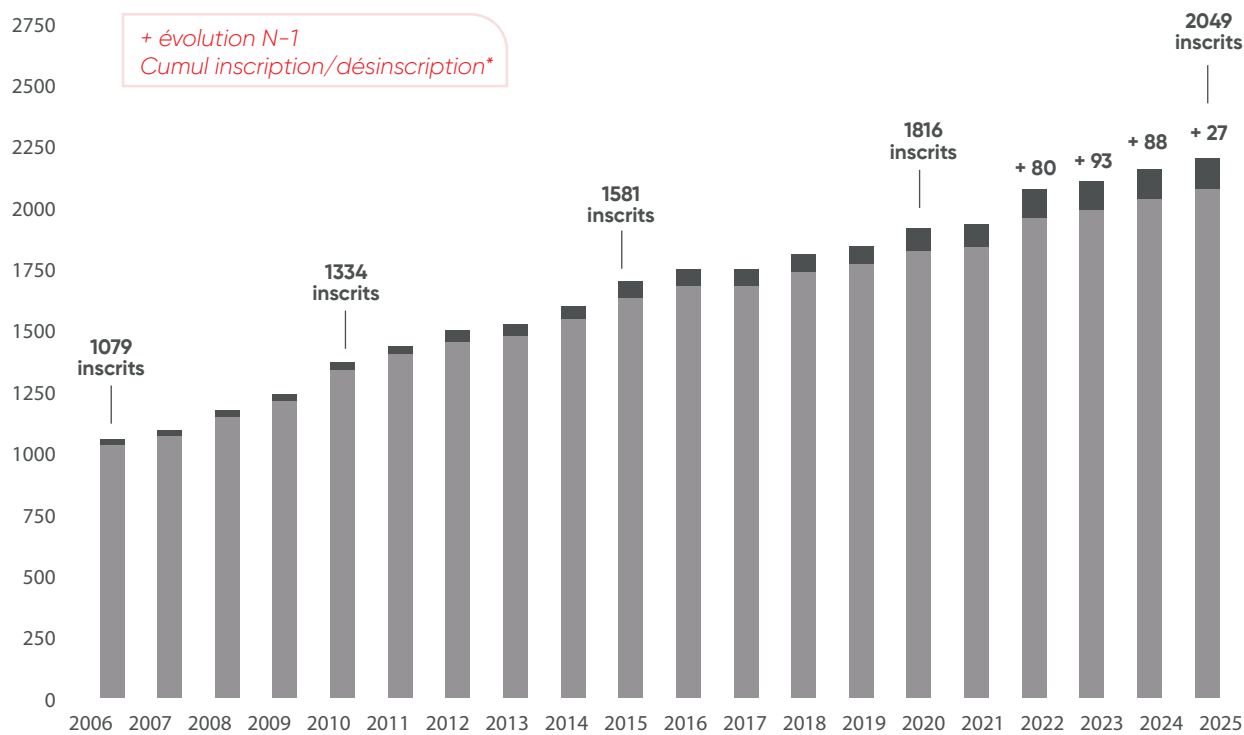
L'activité juridictionnelle reste soutenue : 2376 désignations Bâtonnier (AJ et CO) ont été effectuées et 20513 dossiers d'aide juridictionnelle garantie ont été traités par les services ordinaires. Le Barreau de Bordeaux continue d'assurer ses missions d'accès à une défense de qualité, puisque 1632 permanences ont été réalisées dans le cadre de la convention locale de l'aide juridique (CLAJ), avec l'objectif d'en faire bénéficier les justiciables sur tout le territoire ; le Barreau de Bordeaux étant le ressort le plus étendu des barreaux hexagonaux.

Enfin, la mise en place de nouveaux outils numériques, le déploiement d'une communication repensée et le renforcement des relations institutionnelles ont permis d'améliorer la qualité du service rendu à la profession et aux justiciables. En 2024, le Barreau de Bordeaux a su conjuguer croissance du nombre d'avocats, dynamisme économique et renforcement de ses missions de service public.

Ces résultats solides constituent une base stable pour accompagner la profession et les justiciables dans les évolutions à venir.



Données démographiques

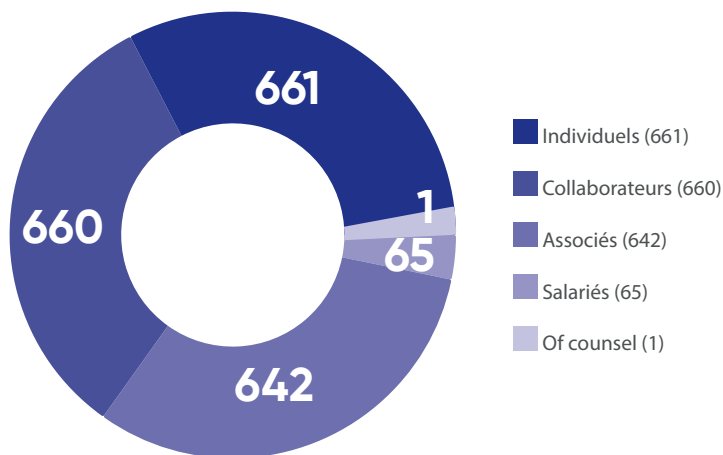


Évolution du nombre d'avocats au Barreau de Bordeaux

Sociologie du Barreau

2049 avocats inscrits au 1^{er} janvier 2025

741 hommes (36 %)
1308 femmes (64 %)
Âge moyen des avocats : 43 ans
202 avocats honoraires
226 avocats spécialistes (soit 11 % du Barreau)



Répartition des avocats en fonction de leurs modalités d'exercice au 1^{er} janvier 2025

*Clôture au 31 décembre 2024 avec effet au tableau le 1^{er} janvier 2025.

2200 structures tous types confondus

1737 cabinets mono-Barreau

52 cabinets inter-barreaux (siège à l'extérieur)

22 cabinets interbarreaux (siège à Bordeaux)

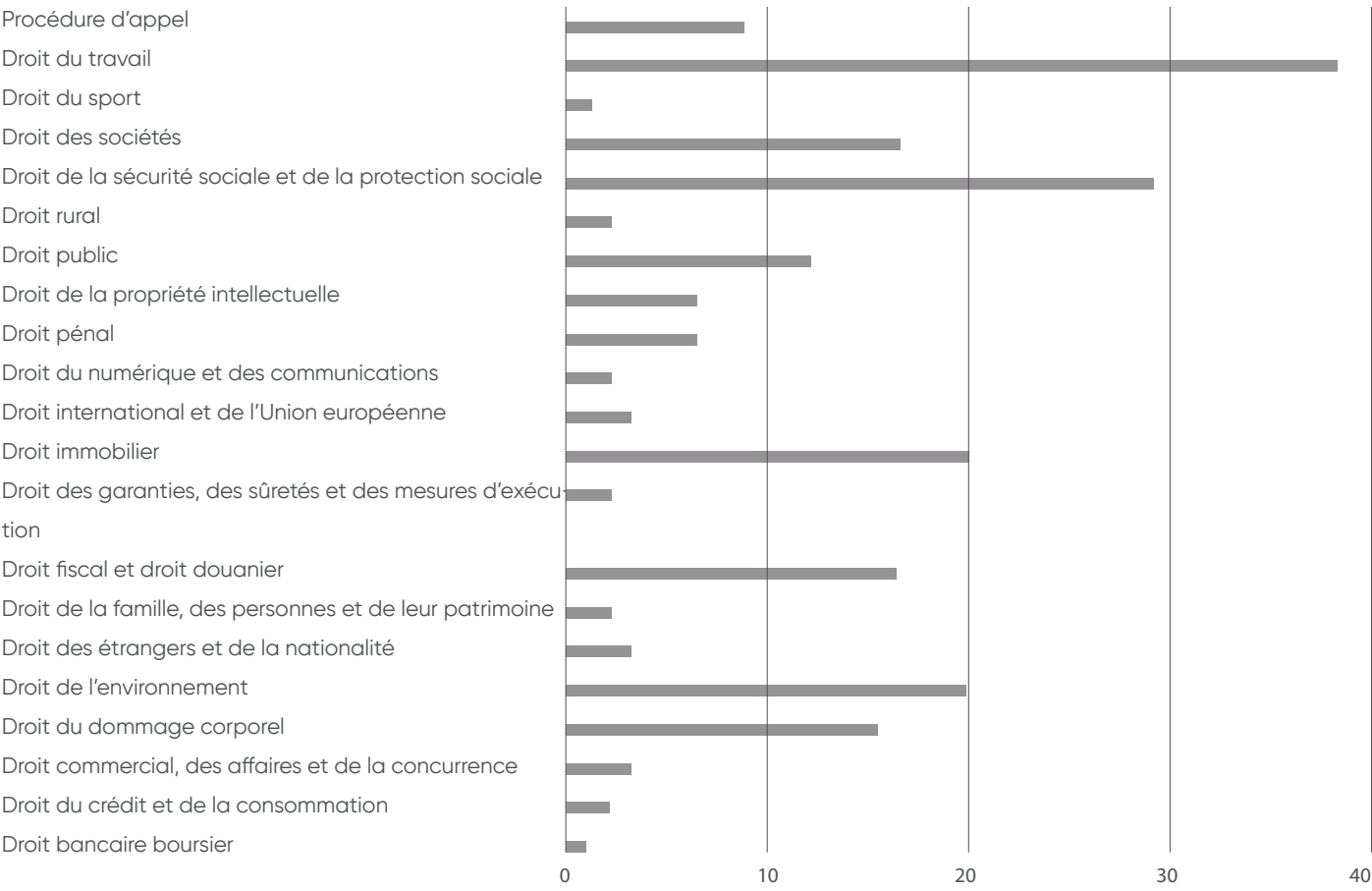
80 cabinets secondaires

863 structures avec un seul avocat

146 structures avec deux avocats

162 structures avec plus de deux avocats

226 avocats spécialisés

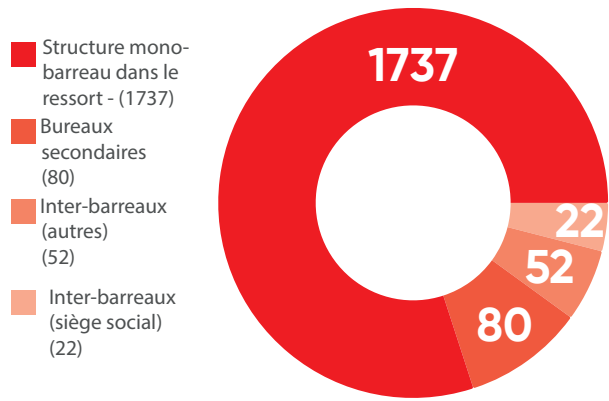


*La spécialisation est décernée par le Conseil National des Barreaux après obtention d'un certificat.

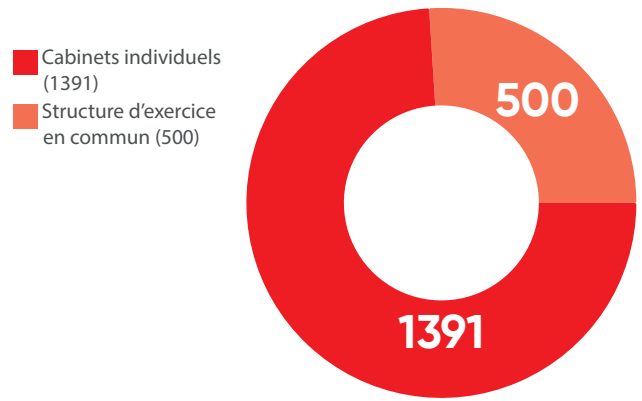


Répartitions des avocats au sein des cabinets

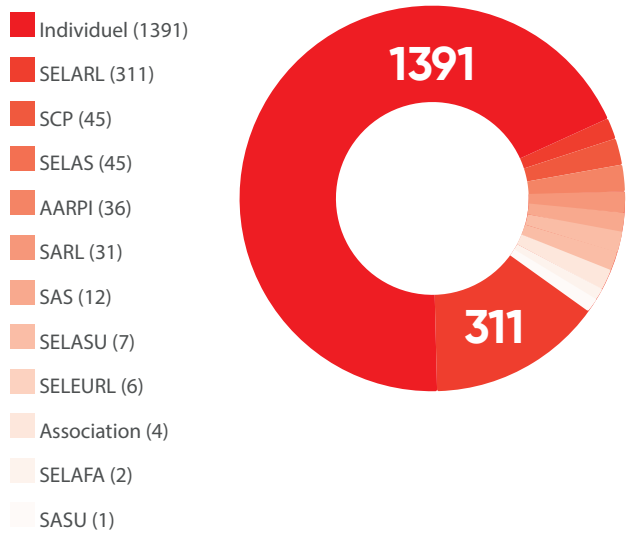
Type de cabinets



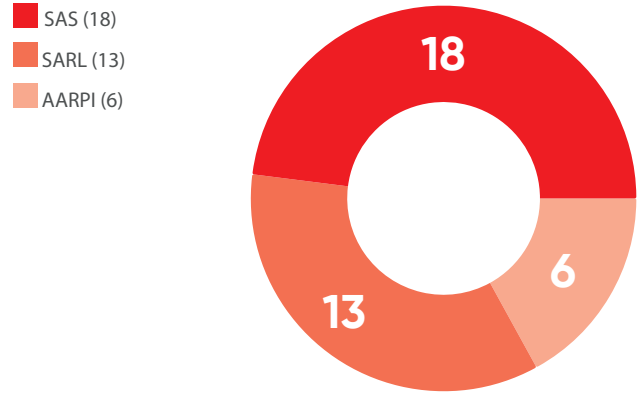
Répartition exercice en commun et individuel



Forme juridique des cabinets



Forme juridique des groupements



Situation géographique des cabinets d'avocats

Répartition des cabinets en Gironde



Composition du Barreau de Bordeaux par décennie de prestations de serment

Promotion EDA ALIENOR
(impétrants présentés au Serment)

2024 : 96 2022 : 106
2023 : 91 2021 : 81

Répartition de la prestation de serment des avocats au Barreau par décennie



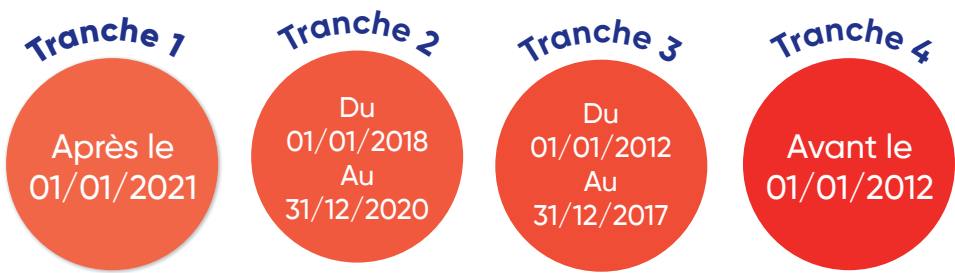
Evolution démographique et mouvements du Tableau du Barreau de Bordeaux, 2021-2024

	2021 au 1 ^{er} janvier 2022	2022 au 1 ^{er} janvier 2023	2023 au 1 ^{er} janvier 2024	2024 au 1 ^{er} janvier 2025
Démographie				
Avocats	1841	1934	2022	2049
Nombre d'inscriptions	153	232	172	109
Évolution N-1 – avocats supplémentaires	80	93	88	27
Avocats honoraires	190	193	194	202
Nombre de démissions / omissions	84	90	88	86
Avocats spécialistes				226
Répartition homme femme	37% H (686) +63% F (1155)	36% H (710) +64% F (1224)	36% H (730) +64% F (1292)	36% H (741) +64% F (1308)
Age moyen femme	41	41	41	41
Age moyen homme	47	46	46	46
Age moyen Barreau	44	43	43	43
Nationalités hors France / Double nationalités	56	58	58	60
Modalité d'exercice				
Associés	562	596	610	642
Collaborateurs	572	638	688	680
Salariés	69	66	69	65
Exercice individuel	638	634	651	661
Of counsel	0	0	0	1
Prestation de serment promo EDA - Alienor	81	106	91	96
Cabinets/structures				
Cabinets/structures mono-Barreau dans le ressort	1518	1599	1692	1737
Cabinets/bureaux secondaires	77	80	79	80
Inter-barreaux siège extérieur	45	49	51	52
Inter-barreaux siège à Bordeaux	21	21	21	22

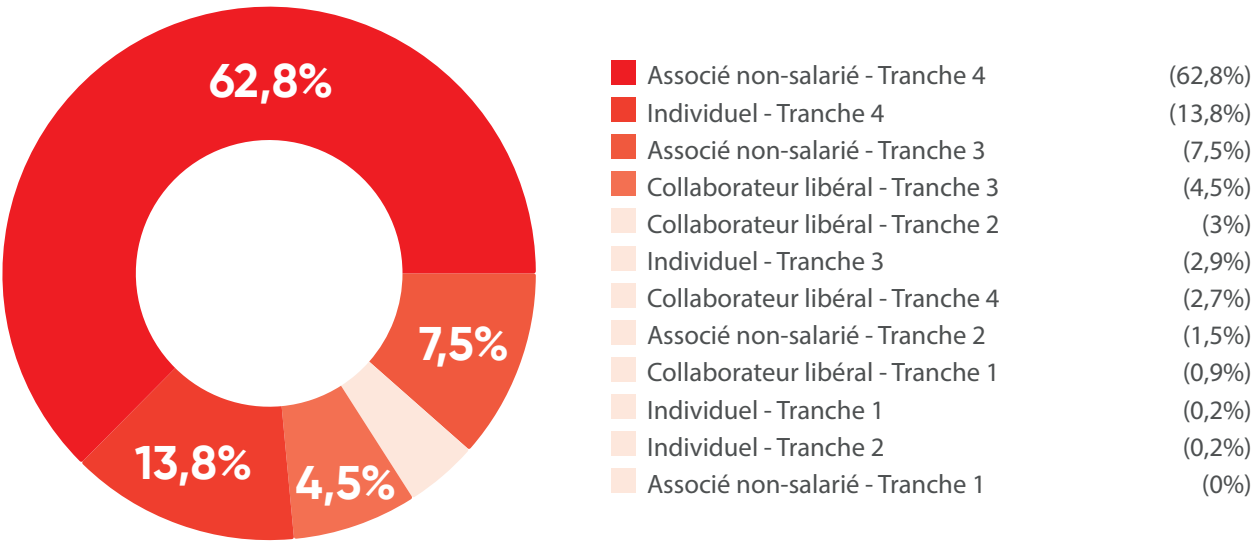
Données comptables

Total des CA déclarés en fonction du mode d'exercice et de la date de prestation de serment de l'avocat par tranche, en 2022

Étiquettes de lignes	Nombre d'avocats	Somme de CA 2022
Associé non-salarié	257	164 177 474,74 €
Tranche 1	2	83 922,00 €
Tranche 2	8	3 498 699,00 €
Tranche 3	36	17 217 238,56 €
Tranche 4	211	143 377 615,18 €
Collaborateur libéral	502	25 141 450,55 €
Tranche 1	73	2 051 853,85 €
Tranche 2	163	6 828 525,27 €
Tranche 3	178	10 160 568,44 €
Tranche 4	88	6 100 502,99 €
Individuel	419	39 180 810,99 €
Tranche 1	8	531 022,89 €
Tranche 2	13	490 300,20 €
Tranche 3	101	6 611 304,73 €
Tranche 4	297	31 548 183,17 €
Total général	1 178	228 499 736,28 €



Répartition des CA en fonction du mode d'exercice et de leur tranche en 2022

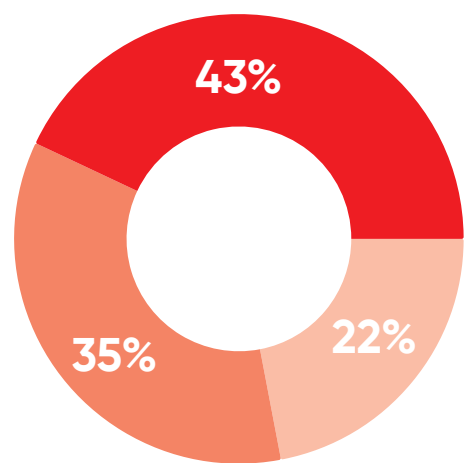


Données de 2022 - Mode d'exercice

Nombre d'avocats et moyenne des CA déclarés en fonction du mode d'exercice, en 2022

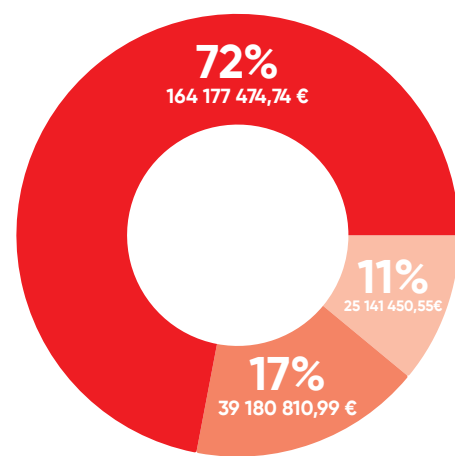
Statut	CA	Nombre
Individuels	39 180 810,99 €	419
Collaborateurs	25 141 450,55 €	502
Associés non-salariés	164 177 474,74 €	257
1588	228 499 736,28 €	1178

Proportion d'avocats en fonction du mode d'exercice en 2022



■ Individuels
■ Collaborateurs
■ Associés non-salariés

Proportion du chiffre d'affaires en fonction du mode d'exercice en 2022



■ Individuels
■ Collaborateurs
■ Associés non-salariés

CA moyen et médian de l'avocat en fonction de son mode d'exercice, en 2022

Statistiques 2022	CA moyen	CA minimum*	CA maximum	CA médian
Individuels	95 330,44 €	1 980,00 €	1 743 922,00 €	69 848,00 €
Collaborateurs	53 951,61 €	800,00 €	245 173,00 €	49 951,50 €
Associés non-salariés	638 822,86 €	360,00 €	11 374 119,00 €	291 684,64 €

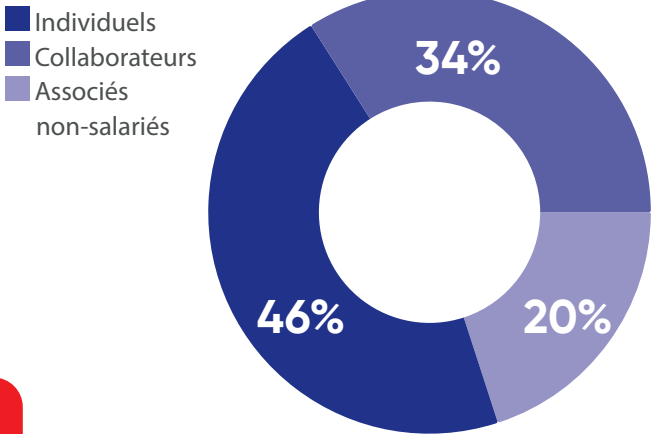
* Ces montants reflètent des situations de changement de modalités d'exercice d'un avocat au cours de l'année.

Données de 2023 - Mode d'exercice

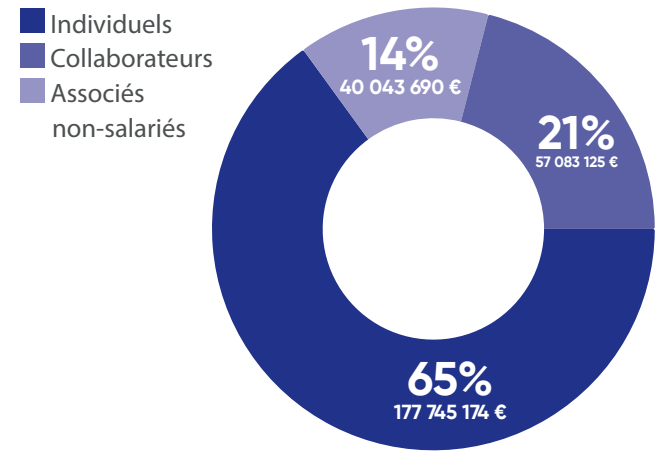
Nombre d'avocats et total des CA déclarés en fonction du mode d'exercice, en 2023

Statut	CA	Nombre
Individuels	57 083 125,12 €	545
Collaborateurs	40 043 690,31 €	734
Associés non-salariés	177 745 174,63 €	309
Total	274 871 990,06 €	1588

Proportion d'avocats en fonction du mode d'exercice en 2023



Répartition des CA en fonction du mode d'exercice en 2023



Les associés non-salariés, formant 20 % des avocats, produisaient 14 % du chiffre d'affaires total. Les avocats exerçant à titre individuel, soit 46 % des effectifs, contribuaient pour 65 % à ce montant.

CA moyen et médian de l'avocat en fonction de son mode d'exercice, en 2023

Statistiques 2023	CA moyen	CA médian	CA minimum*	CA maximum
Individuels	106 697,43 €	75 785,00 €	1 500,00 €	1 657 431,00 €
Collaborateurs	59 412,00 €	54 035,02 €	650,00 €	341 402,00 €
Associés non-salariés	598 468,60 €	307 553,00 €	960,00 €	9 981 894,00 €

* Ces montants reflètent des situations de changement de modalités d'exercice d'un avocat au cours de l'année.

Répartition des tranches

Total des CA déclarés en fonction du mode d'exercice et de la date de prestation de serment par tranche, en 2023

Tranches	Somme de CA 2023
Associé non salarié	177 745 174,63 €
Tranche 1	491 881,00 €
Tranche 2	3 498 071,25 €
Tranche 3	19 140 823,48 €
Tranche 4	154 614 398,90 €
Collaborateur libéral	40 043 690,31 €
Tranche 1	7 194 453,09 €
Tranche 2	10 424 565,53 €
Tranche 3	13 539 291,46 €
Tranche 4	8 885 380,23 €
Individuel	57 083 125,12 €
Tranche 1	865 755,33 €
Tranche 2	1 292 759,03 €
Tranche 3	8 994 683,54 €
Tranche 4	45 929 927,22 €
Total général	274 871 990,06 €



⬆️⬆️ Comparaison des CA entre 2022 et 2023

Tableau du total des CA déclarés par mode d'exercice et évolution, en 2022 et 2023

Catégorie	CA 2022	CA 2023	Augmentation (en %)
Individuels	39 180 810, 99 €	57 083 125,12 €	45,69%
Collaborateurs	25 141 450,55 €	40 043 690,31 €	59,27%
Associés non-salariés	164 177 474, 74 €	177 745 174,63 €	8,26%
Total	228 499 736,28 €	274 871 990,06 €	20,29%

Synthèse des déclarations de chiffres d'affaires du Barreau de Bordeaux, 2022-2023

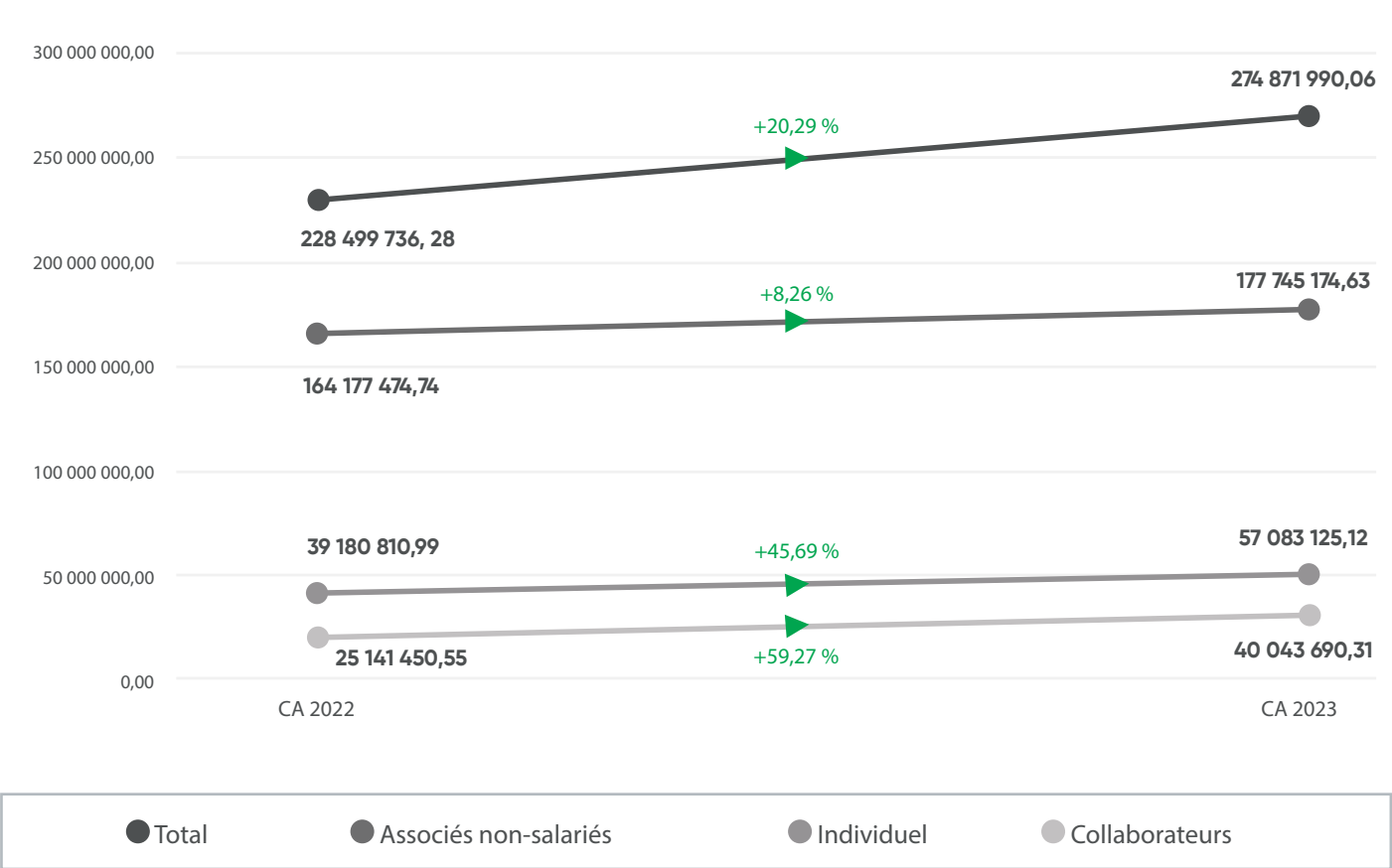
Intitulé	2022	2023
TOTAL du CA déclaré du Barreau de Bordeaux	228 499 736,28 €	274 871 990,06 €
Inclut CA déclarés en retard		
CA déclaré moyen du Barreau de Bordeaux	193 972,61 €	173 093,19 €
CA déclaré médian du Barreau de Bordeaux	63 395,50 €	65 820,50 €
CA déclaré maximum du Barreau de Bordeaux	11 374 119,00 €	9 981 894,00 €
Nombre d'Avocats/Structures à CA non déclaré (NR)	565	165
Total des Avocats/Structures contactés pour RCP	1 743	1 753
En % - Total des CA restant non déclarés sur total des Avocats contactés	32,4 %	9,4 %

Répartition des chiffres d'affaires déclarés du Barreau de Bordeaux en fonction du mode d'exercice, 2022-2023

Catégorie	CA 2022	CA 2023
Individuels	39 180 810,99 €	57 083 125,12 €
Collaborateurs	25 141 450,55 €	40 043 690,31 €
Associés non-salariés	164 177 474,74 €	177 745 174,63 €
Total	228 499 736,28 €	274 871 990,06 €

Les statistiques 2022-2023 du Barreau de Bordeaux révèlent une évolution positive. Le chiffre d'affaires total est passé de 228 499 736,28 € en 2022 à 274 871 990,06 € en 2023, soit une progression de 20,3 %, indiquant une activité soutenue. Le Barreau de Bordeaux confirme ainsi sa solidité économique.

Evolution du CA total du Barreau en fonction du mode d'exercice de l'avocat et de sa tranche entre 2022 et 2023



Maniement de fonds

Affaires créées



Les tableaux suivants concernent les opérations de maniement des fonds par les avocats du Barreau de Bordeaux, analysées par nature d'affaire et par niveau de risque LCB-FT (Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme).

Ces données statistiques sur les affaires traitées en 2023 et 2024 détaillent le nombre d'affaires, les mouvements financiers (crédits et débits), et les montants associés, tout en classant les risques selon quatre niveaux : très élevé, élevé, modéré, et faible.

Les avocats, en tant que profession réglementée, sont assujettis aux obligations de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT) en France, conformément au Code monétaire et financier (articles L. 561-1 et suivants).

Ces obligations incluent :

- **Vigilance** : identifier les clients, vérifier l'origine des fonds, et évaluer les risques de blanchiment ou de financement du terrorisme.
- **Déclaration de soupçon** : signaler à Tracfin (service de renseignement financier) toute opération suspecte.
- **Contrôle interne** : mettre en place des procédures pour évaluer et gérer les risques LCB-FT.

Les avocats manipulent des fonds via les CARPA (Caisses des Règlements Pécuniaires des Avocats), qui centralisent et contrôlent ces transactions pour assurer leur traçabilité et conformité. Ces données permettent au Barreau de respecter ses obligations réglementaires, d'orienter ses contrôles, et de sensibiliser les avocats aux exigences de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

Activité du maniement de fonds pour le Barreau de Bordeaux, 2024

Indicateur	Valeur	Évolution par rapport à 2023
Affaires créées	13228	-2%
Affaires mouvementées	20936	+7%
Mouvements créditeurs	36715	+12%
Mouvements débiteurs	42917	+15%
Dépôts reçus	1,338 milliards €	+2%

Source : UNCA

Répartition 2023 des opérations de maniement de fonds par nature d'affaire et risque LCB-FT

Nature d'affaire	Nombre d'affaires créées	Nombre d'affaires mouvemen-	Nombre de crédits	Nombre de débits	Total des mouvements	Somme crédits	Somme débits
Mandats de représentation fiscale	0	2	3	2	5	3 148	6 448
Très élevé	0	2	3	2	5	3 148	6 448
Famille	597	695	1 102	1 093	2 195	23 753 477	22 643 085
Ventes immobilières	271	310	466	534	1 000	17 676 858	14 075 734
Ventes mobilières corporelles	47	69	106	94	200	4 060 482	3 089 223
Prêts et conventions financières	151	163	311	282	593	4 176 459	4 692 684
Droit des sociétés	720	901	1 546	2 180	3 726	395 892 736	384 585 430
Cession de fonds de commerce et droits au bail	592	808	1 127	1 861	2 988	209 970 819	213 658 581
Procédures administratives, fiscales et douanières	1 030	1 560	3 393	3 853	7 246	145 879 969	173 696 887
Procédures pénales	909	882	1 915	1 390	3 305	6 397 972	6 064 211
Contrats de l'article L 222-7 du Code du sport	0	0	0	0	0	0	0
Élevé	4 317	5 388	9 966	11 287	21 253	807 808 773	822 505 833
Responsabilité	3 604	6 009	9 679	13 621	23 300	297 406 303	304 997 680
Recouvrements de créances	1 456	1 900	3 334	2 883	6 217	34 608 893	36 419 083
Procédures civiles et commerciales non visées par une rubrique spécifique	1 978	3 322	5 069	5 100	10 169	114 146 997	120 489 746
Gestion de portefeuille de valeurs mobilières	3	3	5	4	9	780 825	780 825
Modéré	7 041	11 234	18 087	21 608	39 695	446 943 018	462 687 334
Conventions locatives	197	208	320	280	600	4 914 099	5 054 557
Propriété intellectuelle	60	74	1 203	193	1 396	1 612 121	1 572 669
Contrats et contentieux du travail	1 760	1 858	2 476	3 155	5 631	36 342 519	34 261 352
Gestion de copropriétés	57	53	71	75	146	495 843	482 345
Faible	2 074	2 193	4 070	3 703	7 773	43 364 582	41 370 924
TOTAUX	13 432	18 817	32 126	36 600	68 726	1 298 119 521	1 326 570 538

Répartition 2024 des opérations de maniement de fonds par nature d'affaire et risque LCB-FT

Nature d'affaire	Nombre d'affaires créées	Nombre d'affaires mouvementées	Nombre de crédits	Nombre de débits	Total des mouvements	Somme crédits	Somme débits
Mandats de représentation fiscale	0	1	1	0	1	196	0
Très élevé	0	1	1	0	1	196	0
Famille	632	705	1 107	1 033	2 140	26 669 204	27 100 107
Ventes immobilières	229	295	474	543	1 017	19 033 238	21 105 699
Ventes mobilières corporelles	69	85	144	132	276	6 570 952	7 465 491
Prêts et conventions financières	126	149	228	263	491	2 058 376	2 378 451
Droit des sociétés	722	900	1 563	2 139	3 702	458 991 209	442 197 052
Cession de fonds de commerce et droits au bail	449	657	925	1 488	2 413	131 155 365	129 230 276
Procédures administratives, fiscales et douanières	1 000	1 883	3 610	4 001	7 611	136 006 881	142 900 612
Procédures pénales	1 041	1 166	2 941	2 074	5 015	12 918 160	12 437 606
Contrats de l'article L 222-7 du Code du sport	1	0	0	0	0	0	0
Élevé	4 269	5 840	10 992	11 673	22 665	793 403 386	784 815 294
Responsabilité	3 812	7 936	14 072	20 141	34 213	381 315 738	379 033 647
Recouvrements de créances	1 493	1 849	3 327	2 895	6 222	32 174 853	30 577 452
Procédures civiles et commerciales non visées par une rubrique spécifique	1 742	2 664	3 828	3 936	7 764	80 190 302	79 370 998
Gestion de portefeuille de valeurs mobilières	1	0	0	0	0	0	0
Modéré	7 048	12 449	21 227	26 972	48 199	493 680 892	488 982 097
Conventions locatives	177	181	250	239	489	3 966 810	3 699 604
Propriété intellectuelle	32	61	1 188	200	1 388	1 302 344	1 550 953
Contrats et contentieux du travail	1 662	1 967	2 517	3 281	5 798	36 646 958	37 074 427
Gestion de copropriétés	41	48	68	67	135	797 387	648 838
Faible	1 912	2 257	4 023	3 787	7 810	42 713 499	42 973 822
TOTAUX	13 229	20 547	36 243	42 432	78 675	1 329 797 973	1 316 771 213

Évolution et répartition des affaires créées par nature et risque LCB-FT 2023-2024

Nature d'affaire	Nombre d'affaires créées (2023)	Nombre d'affaires créées (2024)	2024 VS. 2023	Répartition % 2023	Répartition % 2024
Mandats de représentation fiscale	0	0	0	0,0%	0,0%
Très élevé	0	0	0	0,0%	0,0%
Famille	597	632	35	4,4%	4,8%
Ventes immobilières	271	229	-42	2,0%	1,7%
Ventes mobilières corporelles	47	69	22	0,3%	0,5%
Prêts et conventions financières	151	126	-25	1,1%	1,0%
Droit des sociétés	720	722	2	5,4%	5,5%
Cession de fonds de commerce et droits au bail	592	449	-143	4,4%	3,4%
Procédures administratives, fiscales et douanières	1 030	1 000	-30	7,7%	7,6%
Procédures pénales	909	1 041	132	6,8%	7,9%
Contrats de l'article L 222-7 du Code du sport	0	1	1	0,0%	0,0%
Élevé	4 317	4 269	-48	32,1%	32,3%
Responsabilité	3 604	3 812	208	26,8%	28,8%
Recouvrements de créances	1 456	1 493	37	10,8%	11,3%
Procédures civiles et commerciales non visées par une rubrique spécifique	1 978	1 742	-236	14,7%	13,2%
Gestion de portefeuille de valeurs mobilières	3	1	-2	0,0%	0,0%
Modéré	7 041	7 048	7	52,4%	53,3%
Conventions locatives	197	177	-20	1,5%	1,3%
Propriété intellectuelle	60	32	-28	0,4%	0,2%
Contrats et contentieux du travail	1 760	1 662	-98	13,1%	12,6%
Gestion de copropriétés	57	41	-16	0,4%	0,3%
Faible	2 074	1 912	-162	15,4%	14,5%
TOTAUX	13 432	13 229	-203	100,0%	100,0%

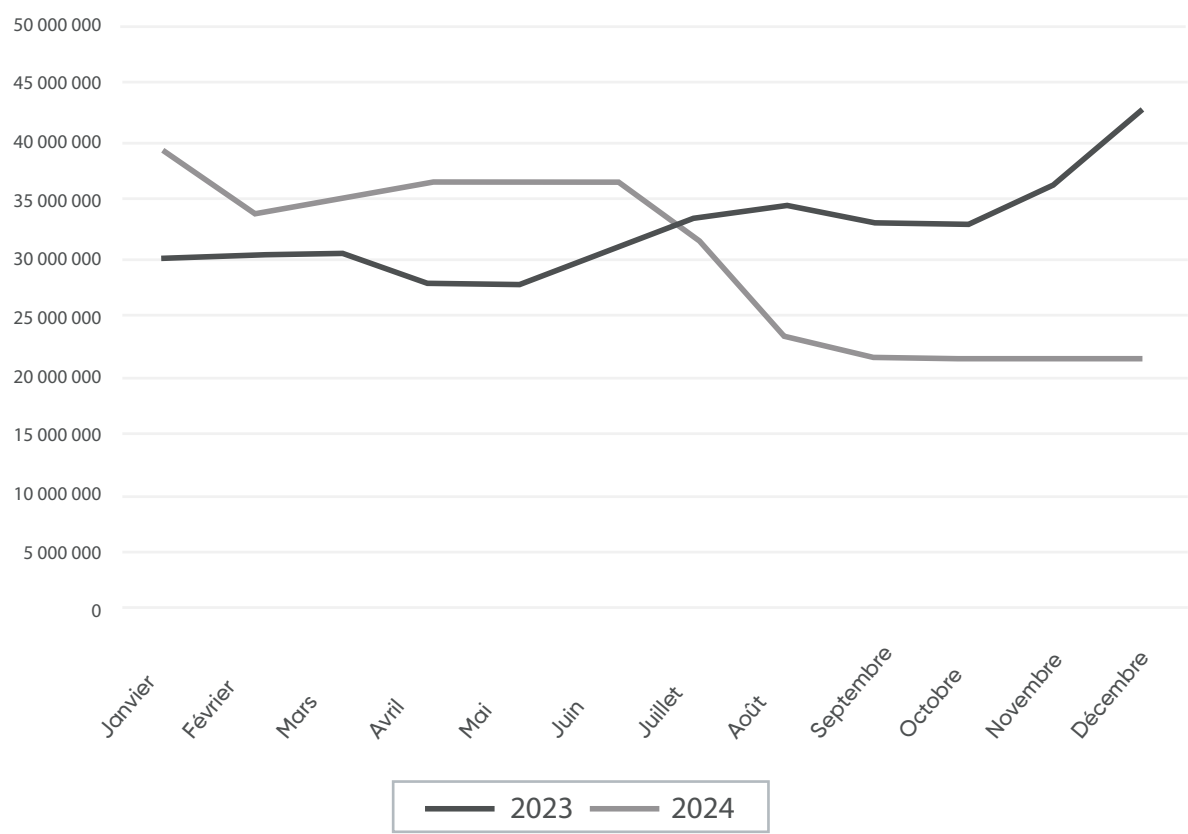
Compte séquestre Bâtonnier

Évolution de l'encours moyen mensuel en Euro des fonds de tiers sur les deux exercices écoulés, 2023 et 2024

Moyenne mensuelle	2023	2024
Janvier	30 317 141	39 335 795
Février	30 742 142	34 231 056
Mars	31 165 762	35 344 613
Avril	28 542 535	36 836 021
Mai	28 760 746	36 550 904
Juin	31 285 775	36 463 011
Juillet	33 832 310	31 507 883
Août	34 555 175	23 619 758
Septembre	33 243 030	22 192 432
Octobre	33 135 040	21 815 736
Novembre	36 455 515	21 887 067
Décembre	43 165 915	22 005 693

Évolution mensuelle 2023 et 2024 de l'encours en Euro des fonds de tiers du compte séquestre Bâtonnier

Source : UNCA



Gestion des fonds clients

Évolution de l'encours moyen des fonds de tiers sur les deux exercices écoulés 2023 et 2024

Moyenne mensuelle	2023	2024	2024 VS. 2023
Janvier	332 840 708	234 269 484	-98 571 224
Février	296 283 020	217 269 787	-79 013 233
Mars	270 998 020	214 077 807	-56 920 213
Avril	285 653 485	224 919 899	-60 733 586
Mai	302 717 879	219 669 089	-83 048 790
Juin	300 117 403	198 616 868	-101 500 535
Juillet	281 581 595	215 836 473	-65 745 122
Août	242 722 165	187 717 536	-55 004 629
Septembre	233 459 594	178 759 504	-54 700 090
Octobre	243 413 176	194 272 547	-49 140 629
Novembre	231 156 265	174 211 306	-56 944 959
Décembre	215 971 400	203 170 272	-12 801 128
Moyenne annuelle	2023	2024	2024 VS. 2023
Annuel	269 742 893	205 232 548	-64 510 345
Cumul des dépôts (mouvements créditeurs) sur la période	2023	2024	2024 VS. 2023
Total annuel	1 306 536 338	1 338 423 057	31 886 719
Moyenne journalière des dépôts (mvts créditeurs) sur la période	2023	2024	2024 VS. 2023
Nombre de jours annuels référents (Tous sauf Sa-Di)	261	262	1
Dépôt moyen journalier en €	5 005 886	5 108 485	102 599
Moyenne annuelle de l'encours des fonds de tiers	2023	2024	2024 VS. 2023
rapportée en nombre de jours de dépôt	53,9	40,2	-14

La CARPA souligne que la diminution de l'encours moyen entre 2023 et 2024 s'explique par la diminution du délai de conservation des fonds grâce à des procédures accélérées de traitement des demandes par les services.

Exercice professionnel

Séances plénières

Nombre de réunions
du Conseil de l'Ordre

2021 : 22
2022 : 20
2023 : 25
2024 : 23

Séances du Conseil en formation restreinte

Nombre de réunions
du Conseil de l'Ordre

2021 : 12
2022 : 7
2023 : 9
2024 : 7

Contrôle ordinal des obligations des avocats

issus du dispositif LBC-FT
conduit à la désignation
de délégués

2021 : 12
2022 : 7
2023 : 9
2024 : 7

Visites de cabinets

Visites de cabinets
ayant conduit
à la désignation
de délégués

2021 : 406
2022 : 392
2023 : 432
2024 : 321

Mouvements

774 mouvements au
Tableau en 2024

Ayant donné lieu à
un enregistrement
administratif par le
Conseil en séance non
communicable

Statistiques des admissions dérogatoires et prestations de serment au Barreau de Bordeaux, 2021-2024

Procédure d'accès dérogatoire à la profession d'avocat par dispense / Admission au titre de l'article 97	2021	2022	2023	2024
Nombre de dossiers article 97 du 27 novembre 1991 et le % acceptation / refus - accès dérogatoire à la profession d'avocat	1 (1 demande, 1 rejet, 0 inscription)	1 (1 demande, 1 admission, 0 inscription)	0	0
Nombre de dossiers article 98 du 27 novembre 1991 et le % acceptation / refus - accès dérogatoire à la profession d'avocat	14 (11 demandes dont 7 admis- sions et 4 rejets + 3 inscriptions effectives)	16 (10 demandes dont 5 admissions et 5 rejets + 6 inscriptions)	9 (3 demandes dont 2 admis- sions et 1 rejet + 6 inscriptions)	12 (8 avis favorables et 4 rejets)
Nombre de dossiers article 99 du 27 novembre 1991 et le % acceptation / refus - accès dérogatoire à la profession d'avocat	3	0	0	0
Nombre de dossiers article 100 du 27 novembre 1991 et le % acceptation / refus - accès dérogatoire à la profession d'avocat	2	1	0	0
Prestation de Serment promo EDA - Alienor	81	106	91	96

Structures professionnelles au Barreau de Bordeaux, 2021-2024

Cabinets/structures	2021	2022	2023	2024
Cabinets/structures mono-barreau dans le ressort	1518	1599	1692	1737
Cabinets/bureaux secondaires	77	80	79	80
Inter-barreaux siège extérieur	45	49	51	52
Inter-barreaux siège à Bordeaux	21	21	21	22

1415 avocats engagés dans des Instituts

■ Institut de défense pénale [IDP] :	261
■ Hospitalisation sans consentement [HSC] :	237
■ CRIC :	219
■ Institut droit des affaires [IDABB] :	139
■ Institut droit des personnes et du patrimoine [IDPP] :	134
■ Institut droit de la construction [IDCBB] :	111
■ Institut droit public et des collectivités territoriales [IDPCT] :	110
■ Institut droit social [IDS] :	94
■ Institut du dommage corporel [IDC] :	90
■ Institut des avocats bilingues [IAB] :	72
■ Institut de la transaction immobilière [ITI] :	69
■ Institut de défense des étrangers [IDE] :	66
■ Pôle MNA :	46
■ Institut de défense et de protection des séniors [IDPS] :	42
■ Institut du droit économique et de la propriété intellectuelle [IDEPI] :	30
■ Institut droit du vin [IDV] :	27
■ Institut du droit de l'environnement [IDEN] :	26
■ Institut de défense des droits humains et fondamentaux [IDDFH] :	17
■ Institut droit du sport [IDSPORT] :	10
■ Institut droit européen [IDEBB] :	10

Déontologie & Discipline

Bilan des activités disciplinaires et sinistres du Barreau de Bordeaux et répartition, 2023-2024

	2023	2024
Saisines assureur	24 amiables / 9 judiciaires	25 amiables / 9 judiciaires
Dossiers " réclamations clients "	194	210
Dossiers " incidents entre avocats "	103	94
Dossiers sinistres " saisines reçues "	50	59
Dossiers " demande de restitution de dossier "	21	16
Dossiers " incidents huissiers "	7	7
Ouverture procédure collective	4	4
Saisines Conseil de Discipline	6	0

Taxation

La fixation des honoraires

La procédure de fixation des honoraires est une **procédure d'ordre public** qui permet de régler les litiges relatifs aux honoraires entre un avocat et son client.

Cette procédure réglementée relève de la compétence exclusive du Bâtonnier qui statue comme une véritable juridiction de première instance.

En pratique, le Pôle Taxation de l'Ordre des avocats du Barreau de Bordeaux traite chaque année près de 400 dossiers.

Toute demande fait l'objet d'une instruction écrite rigoureuse soumise au respect du principe essentiel du contradictoire.

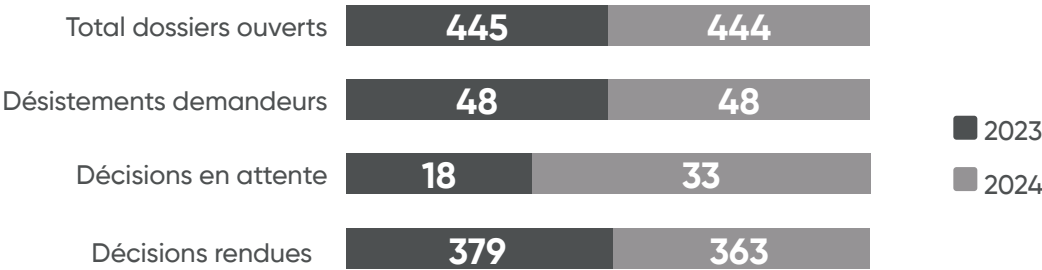
Après la fixation d'un calendrier de procédure, chaque partie fait part de ses observations et des pièces sur la base desquelles une ordonnance sera rendue.

Les délais sont rapides : une décision interviendra dans un délai de 4 mois, qui peut être prorogé à nouveau de 4 mois.

L'appel éventuel sera porté devant le Premier Président de la Cour d'appel.

Ce dispositif constitue une garantie essentielle tant pour les justiciables que pour les avocats et participe à la transparence et à l'équité de la relation financière entre le client et son conseil.

Répartition des décisions selon les années



Sinistralité

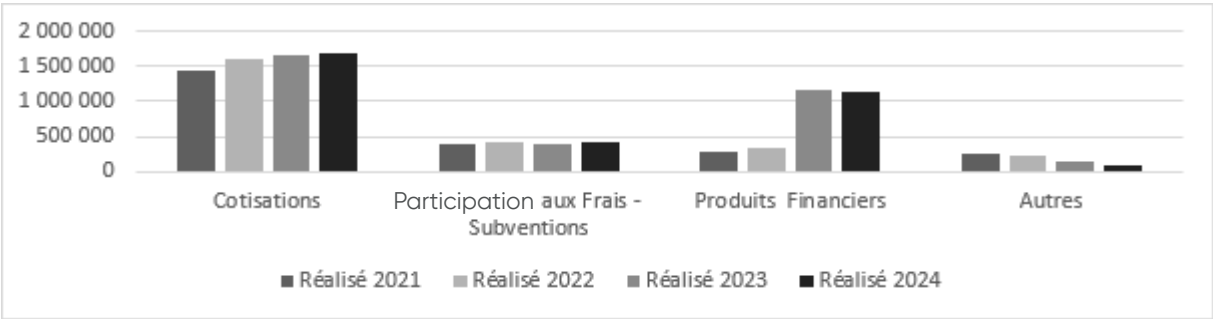
Sinistralité : nombre de dossiers par cause

Tableau : Suivi dossier par cause

Référence	Nombre de dossiers		
	2022	2023	2024
Défaut de diligence	13	9	16
Manquement au devoir de conseil	7	10	15
Prescription	7	3	6
Erreurs procédurales en appel	7	10	5
Erreurs liées à la rédaction d'actes	1	1	4
Autres Sinistres Dommages / RC exploitation / Pertes titres et valeurs	4	1	3
Autre erreur	2	1	2
Absence de représentation	0	3	1
Erreurs liées à une règle de droit	0	0	1
Erreur en matière de voies d'exécution	0	0	1
Perte de documents	0	1	0
Défaut de prudence	2	0	0
Honoraires	1	0	0
Assistance juridique	1	0	0
Erreurs liées aux règles de procédure en 1 ^{ère} ins-	2	0	0

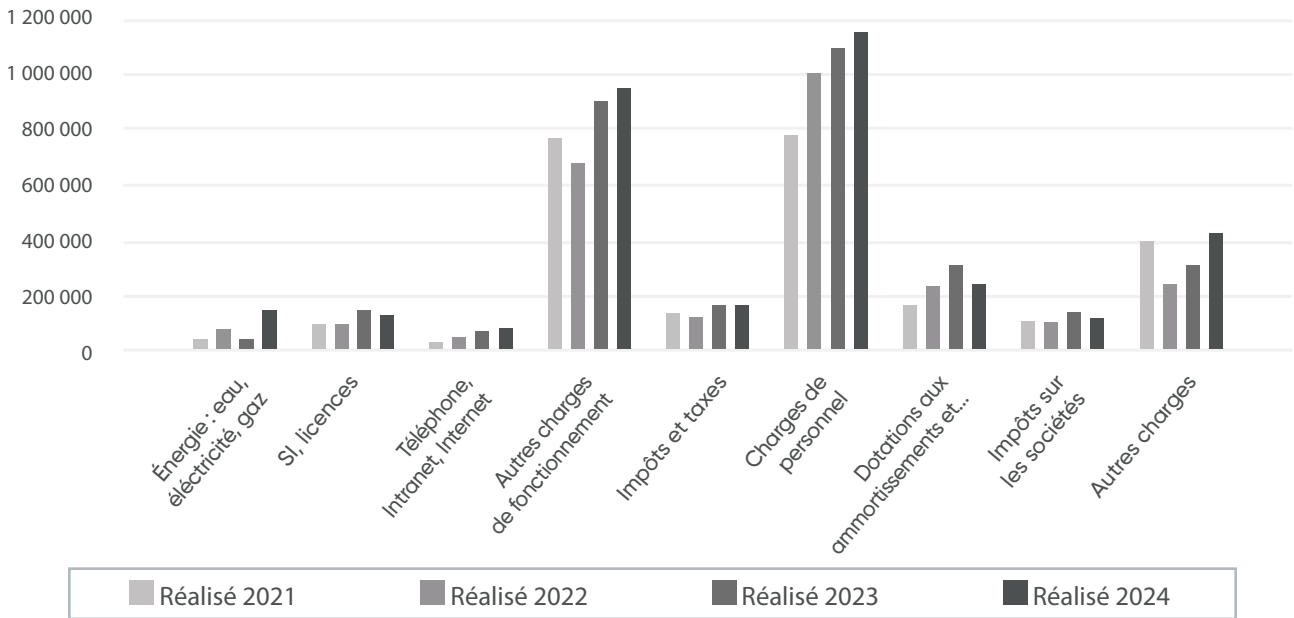
Évolution des encaissements

Évolution des encaissements financiers du Barreau de Bordeaux, 2021-2024



Evolution des charges par type de dépenses

Évolution des dépenses financières du Barreau de Bordeaux, 2021-2024



Désignations et défense du justiciable

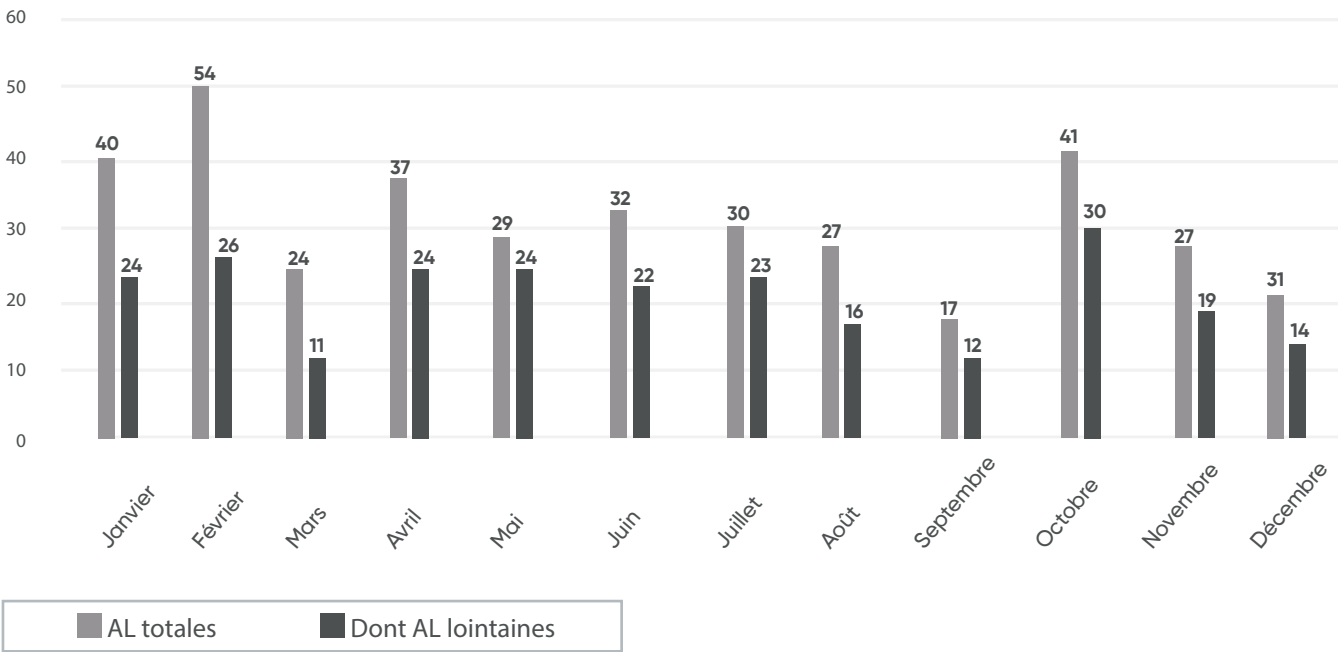
Réservations Auditions Libres Mineurs 2024 et Désignations Bons CRIC

CRIC : Centre de Recherche d'Information et de Consultation sur les droits de l'enfant

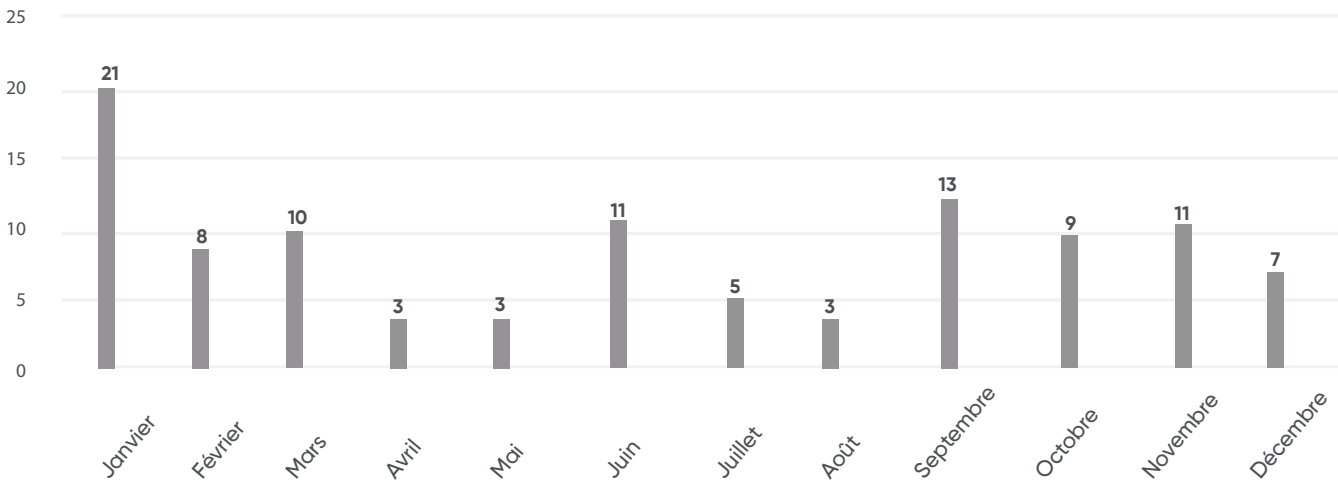
Total réservations **AL (Audition Libre)** : 389 (dont 245 AL lointaines)

Total **Bons CRIC** édités : 104

Auditions Libres Mineurs, 2024



Nombre de bons CRIC édités par mois, 2024

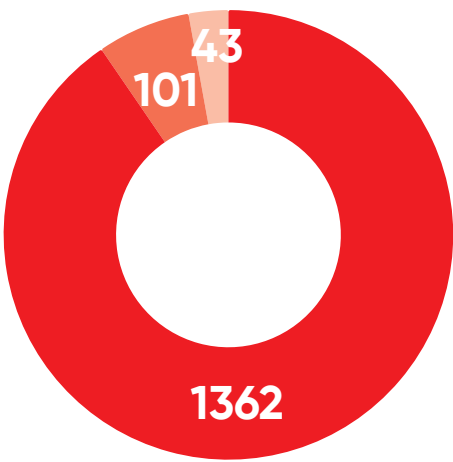


Désignations BAJ

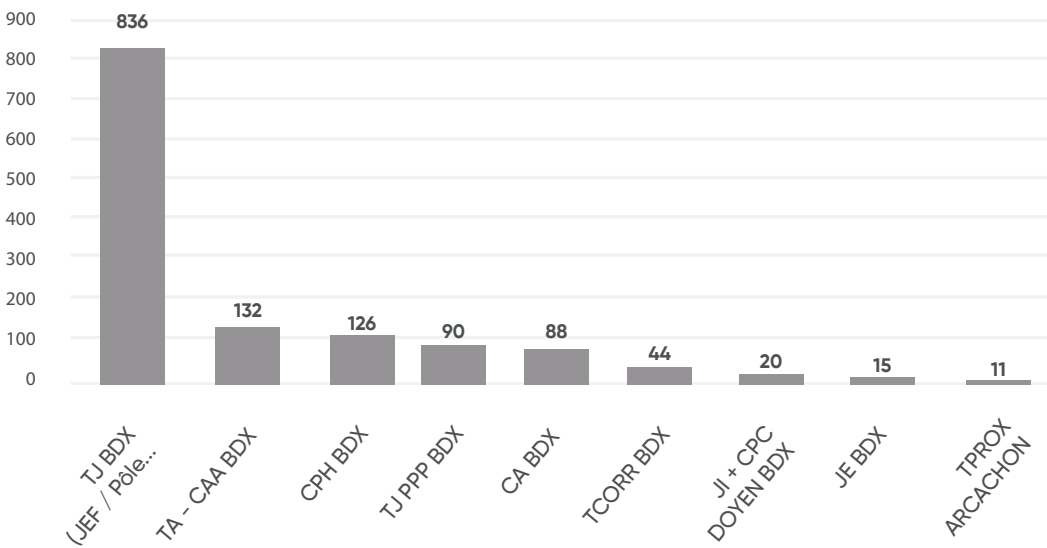
Nombre de Désignations BAJ en 2024

- Total désignations
- dont désignations aux lieux et places
- dont relevés de désignations

BAJ = Bureau d'Aide Juridictionnelle



Détail des désignations par juridiction, 2024



TJ = Tribunal Judiciaire
CPH = Conseil de prud'hommes
CA = Cour d'appel
PPP = Pôle protection et proximité
TA = Tribunal Administratif
Jl = Juge d'Instruction
AA = Cour Administrative d'Appel
JE = Juge des Enfants
TPROX = Tribunal de Proximité
CPC Doyen = Chambre du Conseil du Doyen
TCorr = Tribunal correctionnel
■ Total désignations BAJ/CO : 1362

Les désignations pour le TJ de Bordeaux comportent 50% pour du JAF.
Dans la répartition TA – CAA BDX, il y aussi deux désignations pour le TA de Paris.

Désignations Commission d'Office

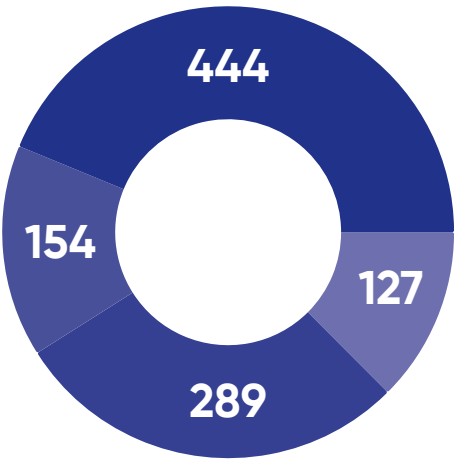
Désignations	Nombres
CO Majeurs	444
Renforts (tous*) + Opérations Judiciaires Majeurs	154
CO Mineurs	289
Renforts (tous*) + Opérations Judiciaires Mineurs	127
Total	1014

CO = Commission d'Office
GAV = Garde à Vue
AL Mineurs = Auditions Libres de Mineurs
* GAV + Juridictions + AL Mineurs

2376
Total des désignations

Répartition des désignations Commission d'Office, 2024

- CO Majeurs (444)
- CO Mineurs (289)
- Renforts (tous*) + Opérations Judiciaires Majeurs (154)
- Renforts (tous*) + Opérations Judiciaires Mineurs (127)



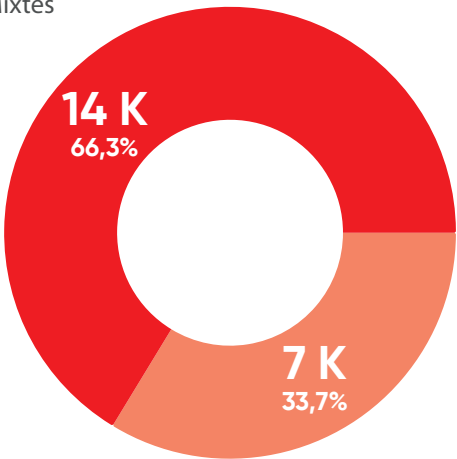
Traitement Aide Juridictionnelle garantie

Demandes contrôlées			
Mois	TOTAL	AFM	GAV - AL - CDD
Janvier	1991	1196	795
Février	1916	1266	650
Mars	1897	1292	605
Avril	1828	1105	730
Mai	1237	848	489
Juin	1855	1281	574
Juillet	2153	1541	621
Août	1639	1173	466
Septembre	1380	870	500
Octobre	1588	1168	635
Novembre	1282	796	486
Décembre	1403	931	495
Totaux 2024	20 513	13 467	7 046

AFM = Affaires Familiales et Mixtes
CDD = Comparution De Discipline
AL = Auditions Libres

Répartition en pourcentage des CERFA validés

- Affaires Familiales et Mixtes
- Garde à vue
- Audition Libre
- Comparution De Discipline



Aide Juridictionnelle

L'Aide Juridictionnelle (AJ) est un dispositif fondamental permettant aux personnes disposant de faibles ressources de faire valoir leurs droits en justice, en bénéficiant d'une prise en charge partielle ou totale des frais de procédure (honoraires d'avocat, frais d'expertise, etc.). Les demandes d'AJ sont instruites par le Bureau d'Aide Juridictionnelle (BAJ) situé au Tribunal judiciaire de Bordeaux, qui évalue l'éligibilité du justiciable selon des critères légaux de ressources et de fondement de la demande.

À Bordeaux, le service Permanences et Désignations assure sous l'autorité du Bâtonnier la désignation des avocats chargés des missions d'AJ, une fois la demande acceptée par le BAJ. Ces missions peuvent concerner des procédures civiles, pénales ou administratives, ainsi que des interventions spécifiques (garde à vue, médiation, assistance devant le procureur, etc.). Les tableaux qui suivent rendent compte de l'activité annuelle liée à l'AJ, tant en nombre de missions qu'en volume financier, et du soutien apporté par la Chancellerie au Barreau de Bordeaux.

Répartition des missions Aide Juridictionnelle réglées par la CARPA

Barreau de Bordeaux	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Aide Juridictionnelle totale et partielle	16 276	13 377	17 948	18 748	20 311	22 115
Audition Libre, Garde à vue et autres retenues	5 101	3 578	5 725	6 045	7 155	6 725
Médiation et compositions pénales, Défèrement devant le Procureur	1 040	1 024	2 400	2 272	3 206	3 058
Assistance d'un détenu	465	277	459	630	597	660
Totaux	22 882	18 256	26 532	27 695	31 269	32 558

Statistiques missions AJ

	En nombre de missions		En nombre d'UV		En montant HT (€)		En montant TTC (€)	
Statistiques par type d'AJ	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024
AJ totale ou partielle								
Domaine civil & administratif	12 634	13 595	168 233	183 071	5 927 432	6 522 571	6 970 468	7 661 986
Domaine pénal	7 677	8 520	76 856	87 571	2 747 177	3 143 489	3 221 613	3 683 411
Tous domaines confondus	20 311	22 115	245 089	270 641	8 674 609	9 666 060	10 192 081	11 345 397
Audition Libre, GAV et autres retenues (en nb. de personnes assistées)								
Audition Libre	1 662	1 375			246 944	205 878	285 053	239 086
GAV et autres retenues	5 493	5 350			1 639 519	1 599 492	1 897 047	1 847 425
Toutes interventions confondues	7 155	6 725			1 886 463	1 805 370	2 182 100	2 086 511
Médiation et compositions pénales, défèrement								
Médiation & compositions pé-	160	158			68 862	127 420	79 387	148 341
Défèrement devant le Procureur	3046	2900			78 614	13 248	91 586	15 051
Toutes interventions confondues	3 206	3 058			147 476	140 668	170 973	163 392
Assistance d'un détenu								
Procédures disciplinaire & d'isolement	597	660			52 536	58 080	61 213	67 038
Retenue de sûreté	0	0			0	0	0	0
Toutes interventions confondues	597	660			52 536	58 080	61 213	67 038

	En nombre de missions		En montant HT		En montant TTC	
Statistiques par type d'AJ	2023	2024	2023	2024	2023	2024
Synthèse - missions AJ						
Aide Juridictionnelle totale et partielle	20 311	22 115	8 674 609	9 666 060	10 192 081	11 345 397
Audition Libre, Garde à vue et autres retenues	7 155	6 725	1 886 463	1 805 370	2 182 100	2 086 511
Médiation et compositions pénales, Défèrement devant le Procureur	3 206	3 058	147 476	140 668	170 973	163 392
Assistance d'un détenu	597	660	52 536	58 080	61 213	67 038
Toutes interventions confondues	31 269	32 558	10 761 084	11 670 178	12 606 367	13 662 338

Dotation annuelle Aide Juridictionnelle du Ministère de la justice (en K€)

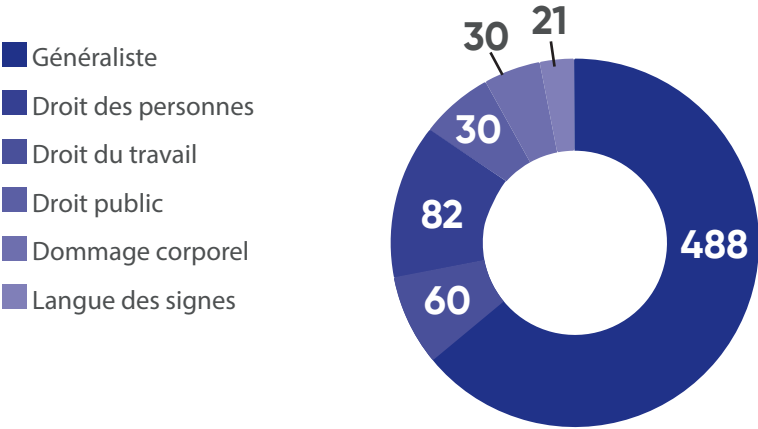
Dotations annuelles en k€ reçues de la Chancellerie				
Barreau	2021	2022	2023	2024
Annuel Barreau de Bordeaux	10 735	10 382	12 735	14 206
Répartition des versements				
1 ^{er} trimestre	3 392	5 250	6 320	4 340
2 ^{ème} trimestre	2 675	270	3 635	1 701
3 ^{ème} trimestre	1 219	1 502	1 963	5 089
4 ^{ème} trimestre	3 449	3 360	817	3 076
Total annuel	10 735	10 382	12 735	14 206

Accès au droit

Consultations juridiques réalisées au Tribunal judiciaire de Bordeaux en 2024

Type de consultation	Consultations 2024
Généraliste	488
Droit des personnes	60
Droit du travail	82
Droit public	30
Domage corporel	30
Langue des signes	21

Répartition des consultations en 2024 au Tribunal judiciaire



Consultations juridiques assurées dans les Points Justice et structures décentralisées en 2023 et 2024

Lieu	Consultations 2023	Consultations 2024	Évolution
Mérignac	51	55	4
Créon	61	63	2
Gradignan	62	70	8
Restos du cœur	20	24	4
La Teste de Buch	133	140	7
Langon	107	107	0
Andernos	64	60	-4
Saint Médard en Jalles	20	24	4

Consultations dispensées dans les établissements hospitaliers partenaires en 2023 et 2024

Etablissements hospitaliers	Consultations 2023	Consultations 2024	Évolution
Bergonié	47	45	-2
Cadillac	18	22	+4
Charles Perrens	43	42	-1

Consultations juridiques assurées dans les Maisons de Justice et du Droit (MJD) en 2023 et 2024

Localisation	Type de consultation	2023	2024	Évolution
Bordeaux	Généraliste	350	389	39
	Droit du travail	236	257	21
	Droit des personnes	340	369	29
	Droit public	115	127	12
	Droit des étrangers	55	55	0
	Généraliste	380	402	22
Lormont	Droit du travail	230	245	15
	Droit des personnes	352	385	33
	Droit public	115	125	10
	Droit des étrangers	55	55	0
Lesparre	Généraliste	105	127	22
Pauillac	Généraliste	25	32	7

Consultations réalisées auprès de structures partenaires et acteurs spécialisés en 2023 et 2024

Structure	Consultations 2023	Consultations 2024
Maison des adolescents	12	9
APAFED	31	37
CIDFF	45	42
Établissements Séniors		3
CCI de la Gironde – total		35
Nouvelles technologies		17
Entreprises en difficulté		28
Chambre de métiers		24
Consultations mineurs en cabinet	42	37
Consultations MNA	24	11

Partenaires

- Conseil Départemental de l'Accès au Droit – CDAD
- Mairie de Bordeaux
- Communauté d'Agglomération du Bassin Sud – COBAS
- CCI Gironde
- Chambre de Métiers
- Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles – CIDFF
- Agence Départementale d'Information sur le Logement – ADIL
- Fédération Française du Bâtiment 33
- Les Restaurants du Cœur
- Institut Bergonié
- CHU – Charles Perrens
- Association Pour l'Accueil des Femmes en Difficulté – APAFED
- La Ligue Contre le Cancer
- Centre Abadie
- Maison des Associations
- La Maison de Simone
- Rénovation
- Vict'Aid
- Association des Maires de Gironde – AMG
- Université de Bordeaux
- Union pour le Logement en Gironde
- Etablissement Pour l'Insertion Dans l'Emploi – EPIDE
- Crédit Agricole Aquitaine – Café juridique
- Aide Psychologique aux Entrepreneurs en Souffrance – APESA

Permanences assurées par des avocats membres d'Instituts du Barreau de Bordeaux

- Permanences Langue des Signes
- Maison d'Arrêt de Gradignan
 - Institut du droit des personnes
 - Institut droit des étrangers
- Tribunal Judiciaire de Bordeaux
 - Institut du droit des personnes
 - Institut du droit social
 - Institut du droit public
 - Institut du dommage corporel
- Maison de Justice et du Droit de Bordeaux et Lormont
 - Institut du droit des personnes
 - Institut droit des étrangers
 - Institut du droit social
 - Institut du droit public
- CIDFF et APAFED
 - Institut du droit des personnes
- CCI et Chambre de Métiers
 - Institut du droit des affaires
 - Institut du droit social
- Centre Abadie et Maison des Adolescents
 - Le CRIC
- Etablissements d'hébergement de personnes âgées

Les Instituts



Institut
de défense
des étrangers



Institut
de défense
pénale



Institut
du droit
des personnes
et du patrimoine



CRIC
Centre de Recherche
d'information et de
Consultation sur les
droits de l'enfant

La Convention Locale relative à l'Aide Juridique (CLAJ) est un accord triennal conclu entre un Barreau et les services de la Chancellerie, visant à organiser et coordonner l'aide juridictionnelle dans une juridiction donnée. Cette convention définit les modalités d'intervention des avocats pour assurer l'accès au droit et à la justice aux personnes en situation de précarité. La CLAJ finance ainsi principalement les activités et les interventions des avocats dans le cadre de ses missions de service public que sont les permanences judiciaires d'urgence.

840 avocats volontaires



La convention locale de l'Aide Juridique vise à assurer une défense de qualité des bénéficiaires de l'aide juridique par l'organisation de permanences assorties d'engagements d'objectifs et de procédures d'évaluation.

La convention triennale 2023 – 2024 – 2025, a pour objectif de **faciliter la coordination et la collaboration** entre les différents intervenants du système judiciaire pour les procédures suivantes :

- Garde à vue, retenue, rétention
- Procédures judiciaires de mainlevée et de contrôle des mesures de soins psychiatriques
- Procédures relatives à l'entrée et au séjour des étrangers devant le juge des libertés et de la détention

- Médiation et composition pénale, mesures de réparation proposées à un mineur
- Assistance éducative
- Procédures correctionnelles et défèrements devant le Procureur de la République
- Baux d'habitation

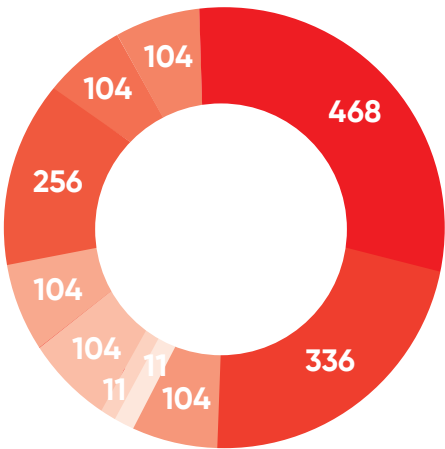
La dotation CLAJ participe aux frais de fonctionnement supportés par l'Ordre des Avocats et rétribue les interventions des avocats.

Nombre de permanences réalisées en fonction des Instituts en 2024

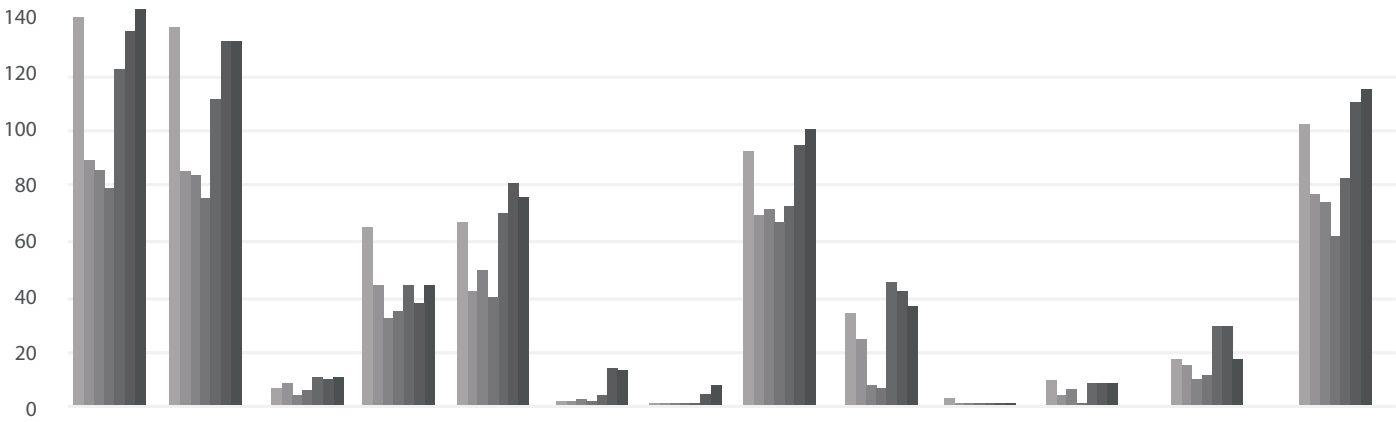
Instituts	Nombre de permanences
Institut de défense des étrangers (IDE)	468
Institut du droit des personnes et du patrimoine (IDPP)	492
Institut de défense pénale (IDP)	568
Centre de recherche d'information et de consultation sur le droit de l'enfant (CRIC)	104
Total	1632

Répartition du nombre de permanences dans le cadre de la CLAJ, en 2024

- Droits des étrangers
- Violence intrafamiliale
- Isolement et contention week-end
- Logement bailleurs sociaux
- Référés logement
- Comparutions immédiates week-end
- Instruction JIRS week-end (Janvier 2024)
- Instruction JIRS week-end
- Aide aux victimes week-end



Nombre d'appels depuis le lancement du dispositif AVA jusqu'en août 2025



2025	Nb. d'appels	Semaine	Week-end	9h-12h	12h-17h	17h-0h	0h-9h	Femme	Homme	Mineur	Structures	Représentations	Consultations
Février	137	131	6	67	69	1	0	94	34	2	7	17	101
Mars	92	85	7	46	45	1	0	68	22	0	2	15	77
Avril	85	82	3	34	49	2	0	70	15	0	5	8	72
Mai	77	73	5	36	40	1	0	66	13	0	0	10	62
Juin	121	112	9	46	72	3	0	71	44	0	6	28	82
Juillet	139	132	7	39	80	14	4	92	41	0	6	28	109
Août	141	132	9	46	75	13	7	100	35	0	6	17	117

Formations suivies à l'EDA

Les 10 formations les plus suivies à l'EDA, 2022 – 2024

Année	Avocats qui ont assisté à une formation continue à l'EDA	Nombre d'heures	10 formations les plus suivies
2022	506	1879,5 h	1. Organisation et fonctionnement de la permanence pénale d'urgence pour intégrer l'IDP 2. Principes et aspects pratiques de l'assistance éducative 3. Modalités d'intervention et pratiques professionnels de l'avocat du mineur 4. Actualités du droit des majeurs protégés 5. S'approprier la nouvelle version e-Barreau (V2) 6. WEBCONFERENCE - Actualités du droit des majeurs protégés 7. Etat antérieur et prédispositions pathologiques, aggravation 8. WEBCONFERENCE - Etat antérieur et prédispositions pathologiques, aggravation 9. Divorce et voies de recours 10. WEBCONFERENCE - Divorce et voies de recours
2023	511	1959 h	1. Droit pénal des mineurs : les spécificités de la procédure 2. Modalités d'intervention et pratiques professionnelles de l'avocat du mineur 3. Organisation et fonctionnement de la permanence pénale d'urgence 4. Actualités du droit de la rupture du contrat de travail 5. Les nouveaux dispositifs de l'amiable dans le procès civil (ARA, CESURE et article 750-1 CPC) 6. Zoom sur la mesure de placement à l'extérieur 7. La publicité de l'avocat 8. Formation initiale pour les permanences IDE - Session I : contentieux de la rétention devant le juge des libertés de la détention 9. Actualités du droit d'asile 10. Contentieux général du droit des étrangers
2024	496	1899 h	1. Droit pénal et déontologie 2. Modalités d'interventions et pratiques professionnelles de l'avocat du mineur 3. La protection judiciaire des mineurs étrangers 4. La jurisprudence de la CEDH en matière de soins psychiatriques 5. Actualité en droit de la copropriété 6. La clause résolutoire dans le bail commercial : fondamentaux, pratiques et contentieux 7. Le droit pénal de l'environnement 8. La procédure de référé expulsion 9. Gestion des sinistres en assurances dommages 10. Actualité du droit des assurances

Communication et événements

Une identité visuelle modernisée et cohérente

En 2024, le Barreau de Bordeaux a débuté une transformation majeure de sa communication. L'ensemble de nos supports est désormais **entièrement charté**, renforçant notre cohérence visuelle et permettant au Barreau d'être immédiatement identifiable, quels que soient les supports utilisés. Cette évolution s'est accompagnée du lancement d'une nouvelle identité : « **Barreau de Bordeaux** ». **Son objectif : affirmer plus clairement notre rôle institutionnel, incarner nos valeurs, valoriser nos missions et souligner la singularité de notre Barreau.**

Une marque forte pour clarifier notre positionnement

Cette nouvelle identité clarifie :

- **qui nous sommes,**
- **ce que nous défendons,**
- **et comment nous souhaitons être perçus** par nos différents publics : justiciables, institutions, médias et grand public.

Une marque structurée – logo, charte graphique, ton éditorial – constitue désormais une **base solide** pour prendre la parole avec clarté, professionnalisme et cohérence. Elle guide toutes nos communications : événements, site internet, réseaux sociaux, relations presse et publications institutionnelles.

Un outil de cohésion interne

Au-delà de l'image externe, cette identité joue un rôle essentiel **au sein même de la profession**. Elle donne du sens à l'action collective, renforce le sentiment d'appartenance et fédère les avocats autour d'une **vision partagée, engagée et tournée vers l'avenir**.

Une présence renforcée dans la cité

Nous avons également conçu cette marque comme un **levier stratégique** pour valoriser notre présence dans la cité et nos engagements.

Elle permet de rendre plus visibles :

- nos actions,
- notre contribution à la vie de la Cité et au-delà,
- notre rôle auprès du grand public, des institutions et des médias.

Un atout pour développer les partenariats

En projetant une image claire, sérieuse et attractive, le Barreau renforce sa capacité à initier de nouveaux projets et à développer **des partenariats** avec :

- les collectivités,
- les associations
- les entreprises.

Cette nouvelle identité facilite l'émergence de **dynamiques collectives, innovantes et structurantes**.

Une communication recentrée sur les publics

Enfin, le Barreau a déployé en 2024 une stratégie visant à dynamiser son image et à rapprocher davantage les avocats des justiciables. La refonte de la charte graphique modernise l'identité visuelle, tandis que l'adaptation des messages en fonction des publics et des matières exercées (droit du travail, droit de la famille, etc.) renforce la lisibilité de notre action et l'accessibilité de l'information.

Zoom sur le digital : les réseaux sociaux

En 2024, le Barreau de Bordeaux a renforcé sa présence digitale avec une communication plus régulière, plus structurée et davantage tournée vers les confrères comme vers le grand public et souligner la singularité de notre Barreau.

Évolution de l'activité sur les réseaux sociaux du Barreau de Bordeaux, 2023-2024

Réseaux	2023	2024	Evolution
	2218 abonnés	4215 abonnés	+ 90%
	458 abonnés	868 abonnés	+ 90%
	4147 abonnés	4397 abonnés	+ 6%



Consulter le Bilan communication 2024

Communication adressée directement aux 2200 avocats

170 circulaires envoyées
40 newsletters par an
avec un taux d'ouverture moyen de 64,39%

Communication externe

30 communications envoyées
(information, invitation, ouverture de permanences...)

Première campagne de notoriété d'envergure en décembre 2024 : L'Esprit tranquille

La campagne « **L'Esprit tranquille** » pour le Barreau de Bordeaux visait à évoquer la sérénité, la confiance et la fiabilité associées aux services des avocats. Elle a permis de **renforcer l'image de la profession** auprès du grand public et des justiciables, en mettant en avant leur expertise.

Bilan affichage arrêt de Tram

- Affichages sur **114 panneaux JC Decaux**
- **3 256 298 contacts en 7 jours**
- **429 388 personnes ont vu la campagne en 7 jours**

Bilan habillage Tram A

- 98 000 voyageurs par jour, soit **686 000 voyageurs** en une semaine
- 300 km parcourus en une semaine

Bilan affichage gare de Bordeaux/Arcachon

- **50% des écrans en gare durant 7 jours**
- **212 448 visiteurs** exposés en 7 jours

L'esprit tranquille.
barreau-bordeaux.avocat.fr

Bilan campagne dispositif AVA

- Le Barreau a bénéficié gratuitement du réseau mobilier urbain de la Ville de Bordeaux, soit 110 panneaux, ce qui s'est traduit par **3,8 millions de vues en 7 jours**.
- **Un partenariat avec TBM** a permis un affichage aux stations de tramway durant 7 jours.
- **Un kit de communication digital** a été transmis à **535 mairies en Gironde**, et plus de **130 partenaires** dans le cadre d'une convention avec **l'Association des Maires de Gironde**.
- La campagne a connu une forte retombée médias à l'échelle locale et nationale avec **plus de 20 retombées médias** (Sud-Ouest, TF1, Radio classique et la presse spécialisée).

AVA

Une défense pour chaque victime.

06 84 63 80 34

250 avocats à votre écoute, 24h/24 - 7j/7

Site internet

+ de 120 000
visites/an sur le site

15 à 20 000
visites chaque mois

20
articles d'actualités
publiés

Presse

19
communiqués de
presse transmis

45
retombées médias
en 2024

dont 14 articles dans
les médias nationaux.

Evènementiel

58
événements

Nous avons organisé
42 événements auxquels

9 253
personnes
ont participé

Nous avons coorganisé
8 événements auxquels

4 244
personnes
ont participé

Nous avons participé à

18
événements

(forums, salons, journées, etc.)

Focus : 24^{ème} Assises nationales des avocats d'enfants



Les 24^e Assises nationales des avocats d'enfants se sont tenues les 29 et 30 novembre 2024 à Bordeaux, **organisées par le Barreau de Bordeaux en partenariat avec le Centre de recherche, d'information et de consultation sur les droits de l'enfant (CRIC) et l'Ecole des avocats**. Le thème choisi était : « **L'enfant face aux violences, quelle(s) défense(s) ?** », abordant les violences subies et commises par les mineurs.

L'ambition était d'échanger sur les pratiques professionnelles, renforcer la protection des droits des enfants et promouvoir une approche éducative plutôt que répressive dans la justice des mineurs. Ces assises ont réuni divers professionnels (avocats, magistrats, travailleurs sociaux, etc.) pour une réflexion pluridisciplinaire sur la défense des mineurs, dans un contexte où la protection de l'enfance reste un enjeu majeur.

- 650 participants
- 55 intervenants
- 18 conférences et ateliers

Conventions signées en 2024

- Convention de renouvellement relative au fonctionnement de **la Maison de la Justice et du Droit de Bordeaux**
- Convention constitutive d'un Point Justice spécialisé Barreau de Bordeaux - **Université Bordeaux Montaigne et CDAD**
- Convention annuelle avec **le CDAD de la Gironde** relative aux permanences des avocats du Barreau de Bordeaux au sein des structures d'accès au droit de la Gironde
- Convention de partenariat avec la Ville de Bordeaux et **le CDAD de la Gironde** dans le cadre du réseau Ensemble Luttons contre les Inégalités et les Discriminations (ELUCID)
- Convention annuelle du Point Justice du **Centre Pénitentiaire de Bordeaux-Gradignan**
- Convention de partenariat entre le Barreau de Bordeaux et **la Chambre de Commerce et d'Industrie Bordeaux Gironde (CCI Bordeaux Gironde)**
- Convention de partenariat entre l'Ordre des Avocats du Barreau de Bordeaux (CRIC) et **l'association Rénovation**
- Convention de partenariat avec **le Centre Hospitalier Charles Perrens / Centre Régional Psychotraumatique Sud Nouvelle-Aquitaine**
- Convention de partenariat entre le Barreau de Bordeaux et l'association **Point Rencontre Bordeaux Métropole**
- Convention relative à la défense des mineurs avec **la Direction territoriale de la protection de la jeunesse Aquitaine Nord et le Tribunal judiciaire**
- Convention de partenariat avec **la Fédération du Bâtiment Gironde**
- Convention relative à la création et au fonctionnement de **la Maison de Justice et du Droit de Lesparre-Médoc**
- Convention de partenariat avec **l'Association des Maires de Gironde**
- Convention de partenariat avec **l'Union pour le Logement en Gironde**
- Convention de partenariat avec **l'Etablissement pour l'Insertion Dans l'Emploi (EPIDE)**
- Convention de partenariat d'accompagnement à la présentation de la profession d'avocat auprès de jeunes avec **l'association Excellence Nouvelle-Aquitaine (ENAQ)**
- Convention de partenariat avec **la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon** visant à favoriser une information juridique auprès des acteurs économiques du territoire

Jumelages en cours



- | | |
|-----------------------------------|--|
| ■ Bilbao (Royaume d'Espagne) | ■ Madrid (Royaume d'Espagne) |
| ■ Bristol (Royaume-Uni) | ■ Munich (République fédérale d'Allemagne) |
| ■ Bruxelles (Belgique) | ■ Oran (République algérienne démocratique et populaire) |
| ■ Cotonou (République du Bénin) | ■ Porto (République portugaise) |
| ■ République du Cameroun | ■ Québec (Canada) |
| ■ Casablanca (Royaume du Maroc) | ■ Tchad (République du Tchad) |
| ■ Florence (République italienne) | ■ Togo (République togolaise) |
| ■ Trujillo (République du Pérou) | ■ Veliko Tornavo (République de Bulgarie) |
| ■ Liège (Royaume de Belgique) | ■ Rome (République italienne) |
| ■ Malaga (Royaume d'Espagne) | |

Un Barreau solidaire

Un rendez-vous annuel : le 8 mars, la Journée des droits des femmes

À l'occasion du 8 mars 2024, Journée internationale des droits des femmes, le Barreau de Bordeaux a organisé une mobilisation importante pour promouvoir l'accès au droit et soutenir les femmes. **Plus de 60 avocats** se sont mobilisés pour offrir des **consultations juridiques gratuites en présentiel**. Des permanences ont été organisées à la Fédération Française du Bâtiment permettant aux femmes de bénéficier de conseils juridiques des avocats.

Un soutien sans faille du Barreau pour notre consoeur Sonia Dahmani aujourd'hui libérée

L'avocate tunisienne **Sonia Dahmani**, arrêtée le 11 mai 2024 à la Maison de l'Avocat à Tunis pour des déclarations critiques sur le gouvernement, le racisme et les conditions de détention, a été libérée le 27 novembre 2025. Le Barreau de Bordeaux lui a apporté un soutien constant en dépêchant des délégataires à Tunis, notamment lors de l'audience du 17 octobre 2024, et en menant des actions symboliques comme le port d'un brassard rouge et l'affichage de son portrait sur la façade de la Maison de l'Avocat. Il entretient enfin un lien régulier avec l'avocate, sa famille – dont sa sœur Ramla – et les confrères tunisiens mobilisés pour la défense de l'État de droit.

Un plaidoyer continu avec Avocats Sans Frontières en faveur du Bâtonnier d'Istanbul

En 2024, dans un contexte de répression politique en Turquie, des avocats d'Istanbul ont été visés par des accusations de terrorisme. Le 21 décembre, le parquet a ouvert une enquête contre İbrahim Kaboğlu, élu Président du Barreau le 20 octobre, et dix membres de son conseil après leur déclaration dénonçant l'assassinat de deux journalistes kurdes en Syrie. Le Barreau de Bordeaux leur a apporté son soutien par des déplacements visant à assister à des audiences, impliquant notamment Madame la Bâtonnière et Monsieur le Vice-Bâtonnier. Une consoeur, mandatée par le Conseil de l'Ordre, assure un lien direct avec les confrères d'Istanbul et mène une action de plaidoyer via l'association Avocats Sans Frontières, afin de défendre leurs droits et leur indépendance.

Des permanences handicap

Depuis le 13 novembre 2024, le Barreau de Bordeaux a mis en place des **permanences handicap**. Nos confrères assurent ainsi des permanences, uniques en France, tous les deuxième mercredi de chaque mois, sauf en août.

Partenariats

En 2025, nous avons conclu deux partenariats avec **Ema ma nounou à moi** et **Bloomdayz**. Ema ma nounou à moi est un service de garde d'enfants, y compris en urgence pour les enfants de 0 à 12 ans. Bloomdays propose un accueil extra-scolaire pendant les vacances de 3 à 12 ans.

Micro-crèche

- 26 enfants accueillis
- 2592 heures d'ouverture
- 85% : Taux d'occupation de la structure
- 216 : Nombre de jours d'ouverture

Un Barreau connecté

Pleinement tourné vers l'innovation et l'avenir, le Barreau de Bordeaux a noué quatre partenariats stratégiques avec des grandes plateformes d'IA juridique - **Haiku, Doctrine, LexisNexis et Lexbase** - et organise des événements pour former et sensibiliser les avocats à l'intelligence artificielle.

Grâce à ces partenariats, les avocats bordelais bénéficient d'outils innovants qui automatisent certaines tâches chronophages comme : l'analyse de dossiers, la recherche juridique, la rédaction de documents. **L'objectif est de faire gagner du temps aux avocats, d'améliorer leur productivité et de renforcer la sécurité juridique.**



Un Barreau dans la cité et à l'international

À travers des campagnes à destination du grand public et de ses partenaires, le Barreau de Bordeaux a su prendre place dans la cité pour être davantage **visible** et **mieux identifié**.

De plus, le Barreau de Bordeaux a renforcé la portée et l'impact de ses campagnes et événements, contribuant ainsi à accroître son rayonnement.

Avec l'**Union Internationale des Avocats**, le Barreau de Bordeaux a également participé à de nombreux événements à dimension internationale et a renforcé sa visibilité au-delà des frontières.





barreau-bordeaux.com

Maison de l'Avocat
1, rue de Cursol, 33000 Bordeaux